

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_67  
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42  
Conseillers présents :..... 28  
Pouvoir(s) : ..... 6  
Votants :..... 34

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Pérary la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais

**DELIBERATION N°C2024\_67**  
**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024  
Reçu en préfecture le 21/06/2024  
Publié le   
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_67-DE

**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_67**  
**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux articles L5211-3 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers communautaires ainsi qu'un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Désigner Fabienne LEGRAND en tant que secrétaire de séance,
- Désigner Francine MORONVALLE en tant que secrétaire auxiliaire,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 21 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*



### Annexe – analyse territorialisation

EPCI CCVL	Regroupement SCOT	Consommation foncière 2011-2020 inclus, Portail de l'artificialisation des sols, Observatoire national, CEREMA, fichiers fonciers, avril 2024, en ha	Scénario de territorialisation neutre/SCOT		Territorialisation SRADDET différenciée/SCOT	
			ha	ha	ha	% réduction/ ENAF passée
CC Berry Loire Puisaye	SCOT du Pays du Giennois	231	106	92	-60,2%	
CC Giennoises						
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne	SCOT PETR Gâtinais Montargois	591	271	246	-58,4%	
CC des quatre vallées						
CC Canaux et Forêts en Gâtinais						
CA Montargoise et Rives du Loing (AME)						
CC de la Forêt	SCOT PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	860	395	282	-67,2%	
CC du Val de Sully						
CC des Loges						
CC des Portes de Sologne	SCOT du Pays Sologne Val Sud	126	58	47	-62,7%	
CC des Terres du Val de Loire (y compris partie Loir-et-Cher)	SCOT PETR Pays Loire Beauce	522	240	192	-63,2%	
CC de la Beauce Loirétaine						
CC du Pithiverais	SCOT PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	470	216	178	-62,1%	
CC du Pithiverais-Gâtinais						
CC de la Plaine Nord Loiret						
Orléans Métropole	SCOT Orléans Métropole	793	364	457	-42,4%	
<b>Sous-total territoires SCOT du Loiret (dont partie 41 pour CCTVL)</b>		<b>3593</b>	<b>1649</b>	<b>1494</b>	<b>-58,4%</b>	
CA de Blois Agglopolys	SCOT de l'agglomération Blésoise	634	291	292	-53,9%	
CC du Grand Chambord						
CC Beauce Val de Loire	SCOT du Pays de Grande Sologne	175	80	73	-58,3%	
CC Cœur de Sologne						
CC de la Sologne des Etangs						
CC de la Sologne des Rivières						
CC des Collines du Perche	SCOT des Territoires du Grand Vendômois	358	164	166	-53,6%	
CA Territoire Vendomois						
CC du Perche et haut Vendomois	SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne	1071	492	300	-72,0%	
CC du Romorantinais et du Monestois						
CC Val-de-Cher-Controis						
<b>Sous-total territoires SCOT du Loir-et-Cher (hors partie 41 pour CCTVL dans le 45)</b>		<b>2238</b>	<b>1027</b>	<b>831</b>	<b>-62,9%</b>	
CC Chinon, Vienne et Loire	SCOT du Pays du Chinonais	575	264	134	-76,7%	
CC Touraine Val de de Vienne						
CC de Bléré Val de Cher	SCOT d'Amboise Bléré Château-Renault	360	165	144	-60,0%	
CC du Castétrenaudais						
CC du Val d'Amboise	SCOT CC Loches Sud Touraine	320	147	136	-57,5%	
CC Loches Sud Touraine						
CC de la Gâtine et Choisilles, Pays de Racan	SCOT du Nord-Ouest de la Touraine	354	162	155	-56,2%	
CC Touraine ouest Val de Loire						
CC Touraine Vallée de l'Indre	SCOT agglomération tourangelle	1157	531	571	-50,6%	
CC Touraine Est Vallées						
Tours métropole Val de Loire						
<b>Sous-total territoires SCOT de l'Indre-et-Loire</b>		<b>2766</b>	<b>1270</b>	<b>1140</b>	<b>-58,8%</b>	
CA Agglo du Pays de Dreux	SCOT du Pays de Dreux	223	102	173	-22,4%	
CA Chartres Métropole	SCOT de Chartres Métropole	358	164	215	-39,9%	
CC Cœur de Beauce	SCOT CC Cœur de Beauce	255	117	95	-62,7%	
CC des Portes euréliennes d'Ile de France	SCOT CC Portes Eureliennes	132	61	85	-35,6%	
CC du Bonnevalais	SCOT du Pays Dunois	177	81	89,5	-49,4%	
CC du Grand Chateaudun						
CC du Perche	SCOT du Perche d'Eure-et-Loir	210	96	86,5	-58,8%	
CC Terres de Perche						
CC des forêts du Perche						
CC entre Beauce et Perche	SCOT du Pays de Combray et Courvilleois	91	42	41	-54,9%	
Petite partie de l'Interro Normandie Sud Eure		0,1	0	1		
Petite partie CC du pays Houdanais		9	4,1	4,4	-51,1%	
<b>Sous-total territoires SCOT de l'Eure-et-Loir</b>		<b>1455</b>	<b>668</b>	<b>790</b>	<b>-45,7%</b>	
CA Bourges Plus	SCOT Avord Bourges Vierzon	1043	479	405	-61,2%	
CC Terres du haut Berry						
CC Vierzon-Sologne-Berry						
CC la Septaine						
CC Cœur de Berry						
CC FerCher (sur deux départements)	SCOT du Pays Loire Val d'Aubois	142	65	59	-58,5%	
CC Berry-loire-Vauvise						
CC portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois						
CC les Trois Provinces						
CC Pays de nérondes	SCOT du Pays Berry Saint Amandois	293	134	111	-62,1%	
CC le Dunois						
CC Cœur de France						
CC Berry Grand Sud						
CC Amon Boischaux Cher	SCOT du Pays Sancerre Sologne	239	109	106	-55,6%	
CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire						
CC Saultire et Sologne						
petite partie du SCOT Grand Nevers (CC les Bertranges)		3	1	1,2	-60,0%	
<b>Sous-total territoires SCOT du Cher</b>		<b>1720</b>	<b>789</b>	<b>682</b>	<b>-60,3%</b>	
CA Chateauroux Métropole	SCOT Pays Castellorossin	555	255	221	-60,2%	
CC Val de l'Indre Brenne						
CC Eguzon Argenton	SCOT Pays Eguzon Argenton	182	84	61,5	-66,2%	
CC Brenne Val de Creuse	SCOT Brenne Marche	289	133	101	-65,1%	
CC Cœur de Brenne						
CC Marche Occitane val d'Anglin						
CC Chabris Pays de Chazelle	SCOT du Pays de Valençay en Berry	237	109	92	-61,2%	
CC Ecueillé Valençay						
CC de la Région de Levroux						
CC du Chatillonnais en Berry						
CC Champagne Boischaux	CC Champagne Boischaux	94	43	37,5	-60,1%	
CC de la Châtre et Sainte Sève	SCOT Pays de la Châtre en Berry	230	106	85	-63,0%	
CC de la Marche Berrichonne						
CC du Val de Brouzanne	SCOT CC Pays d'Issoudun	100	46	42,5	-57,5%	
CC du Pays d'Issoudun						
<b>Sous-total territoires SCOT de l'Indre</b>		<b>1687</b>	<b>774</b>	<b>640,5</b>	<b>-62,0%</b>	
<b>Sous-TOTAL REGIONAL A L'ECHELLE DES SCOT</b>		<b>13459</b>	<b>6178</b>	<b>5578</b>	<b>-58,6%</b>	
Première réserve régionale pour Economie (500 ha)		0	0	500		
Deuxième réserve régionale pour Equipements Dépt et Rég (100 ha)		0	0	100		
<b>Sous-TOTAL REGIONAL DEUX RESERVES MUTUALISEES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>		
<b>TOTAL REGIONAL</b>		<b>13459</b>	<b>6178</b>	<b>6178</b>	<b>-54,1%</b>	

**Source :** Portail de l'artificialisation pour les valeurs de la consommation foncière passée, fichiers Fonciers, CEREMA, mise à jour av Le rapport du projet de SRADDET arrêté en avril 2024, p 72, pour les données Territorialisation différenciée.

Les 6.178 ha du SRADDET ont été calculés sur la même source, Fichiers Fonciers, CEREMA, mise à jour juillet 2023

**Analyse interne CCBL, service planification, 19 juin 2024 avec en vert le nom des SCOT ayant bénéficié de la territorialisation différenciée du projet de SRADDET au profit des autres territoires, notamment très ruraux**

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_68  
SRADDET – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA  
BEUCE LOIRETAINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**DELIBERATION N°C2024\_68**  
**SRADDET – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA**

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 045-200035764-20240620-C2024_68-DE



**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais  
**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_68**  
**SRADDET – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA**  
**BEAUCE LOIRETAINE**

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a engagé en juin 2022 une procédure de modification du SRADDET pour intégrer les nouvelles obligations législatives et réglementaire relatives à la réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), la lutte contre l'artificialisation des sols et la maîtrise des constructions logistiques.

Le projet de SRADDET modifié (modification n°2) a été arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024.

Les évolutions par rapport à la version approuvée en février 2020 portent essentiellement sur l'objectif 5 qui préconise « un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers et l'artificialisation des sols ». Ces évolutions impliquent :

- L'application, comme pour toutes les régions ayant un SRADDET, d'une réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 de - 54,5% par rapport à la décennie passée (pour tenir compte d'une contribution forfaitaire de 624 ha pour les projets d'envergure nationale et européenne non comptabilisés au niveau des régions), soit 6.178 ha,
- La mise en place d'une réserve mutualisée à des fins économiques de 500 ha pour le développement économique et ses effets induits dont des projets logements,
- La mise en place d'une réserve mutualisée à des fins stratégiques de 100 ha pour le développement d'équipements structurants sous maîtrise d'œuvre régionale ou départementale,
- La territorialisation des 5.578 ha restants appelée « fixation des dotations de base territorialisées » par territoire SCOT selon une base de référence composée de quatre éléments choisis par la Région (à hauteur de 70% pour la consommation d'ENAF passée sur la dernière décennie, à hauteur de 10% en fonction du poids de population du territoire, à hauteur de 10% en fonction du nombre d'emplois, à hauteur de 10% pour la superficie du territoire). A cette base s'appliquent les six critères de différenciation issus du décret territorialisation du 27 novembre 2023 auxquels ont été appliqués deux niveaux différents de pondération.

Il ressort des échanges avec la Région Centre-Val de Loire le constat d'un calcul opaque. La connaissance du mode de calcul de la base tel que visé à la page 70 du rapport du SRADDET n'est pas suffisante pour comprendre le calcul réalisé. En effet, la pondération appliquée sur les six critères de différenciation issus du décret n°2023-1097 n'a pas été communiquée aux collectivités. Cette phase d'élaboration du projet de SRADDET modifié aurait mérité une vraie concertation dont ont été privées les collectivités qui constatent collectivement l'absence de transparence. En réunissant les collectivités à plusieurs reprises, la Région Centre-Val de Loire

**DELIBERATION N°C2024\_68**  
**SRADDET – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES I**

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 045-200035764-20240620-C2024_68-DE



a affiché une méthode de concertation que l'absence de transparence sur le mode de calcul a largement entachée.

Par ailleurs, le projet de SRADDET indique que cette fixation se fait de façon différenciée comme la loi CLIRE le prévoit mais omet d'indiquer que le décret n°2023-1097 du 27 novembre 2023 dit « territorialisation » ne prévoit plus la fixation obligatoire d'une cible chiffrée d'artificialisation à l'échelle infrarégionale. Cet assouplissement codifié à l'article R4251-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été porté à l'attention des collectivités.

En outre, la réserve régionale mutualisée à des fins économiques présente en l'état actuel de nombreuses incertitudes quant à ses modalités de mise en œuvre. Le calendrier de sélection des projets éligibles est inconnu comme les critères qui ont largement évolué depuis les premières réunions rendant encore plus incertaine et donc discutable cette attribution de foncier.

En tant que Personne Publique Associée, la Communauté des Communes de la Beauce Loirétaine est invitée à formuler un avis sur le projet de SRADDET modifié en matière d'objectif de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et dispose d'un délai de trois mois pour en faire part au Conseil régional Centre-Val de Loire.

Vu la délibération du 30 juin 2022 de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n° C2022-65 sur une motion ZAN « Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, application de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette »,

Considérant le projet de SRADDET Centre-Val de Loire modifié, arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024,

Considérant le courrier de la Région Centre-Val de Loire en date du 23 avril 2024 portant sur la consultation des personnes publiques associées pour avis sur le projet de SRADDET Centre-Val de Loire modifié sur les thématiques liées au foncier,

Considérant que le projet de SRADDET impose des écarts de réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 allant de - 22% à - 77% selon les territoires SCOT du Centre-Val de Loire,

Considérant que ces écarts ne correspondent pas une territorialisation équitable, neutre, ou encore égalitaire de l'objectif régional de réduction de la consommation d'ENAF,

Considérant que le projet de SRADDET risque de conduire à une concurrence entre les territoires alors que l'aménagement du territoire, compétence régionale, trouve sa légitimité dans l'équilibre, la complémentarité et la synergie entre les territoires,

Considérant que la réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 octroyée au territoire SCOT du Pays Loire Beauce est de 192 ha et équivaut à une réduction de sa consommation d'ENAF par rapport à la décennie passée de - 63% et non de - 54,5%,

Considérant que le courrier adressé par le Conseil régional Centre-Val de Loire aux communes membres de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine daté du 17 mai 2024 relève à tort que « ces critères viennent corriger les critères de pondération prévus par la loi et contribuent à une répartition plus équilibrée des surfaces à urbaniser »,

Considérant que le bénéfice éventuel d'un droit de tirage sur les réserves régionales mutualisés de 600 ha qui donne une moyenne 18 ha pour les 34 territoires SCOT de la Région Centre Val de Loire ne permettrait toujours pas d'atteindre une réduction de - 54,5% mais de - 60%,

**DELIBERATION N°C2024\_68**  
**SRADDET – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 045-200035764-20240620-C2024_68-DE



Considérant que le SCOT Pays Loire Beauce a défini des besoins en consommation d'ENAF de 287 ha pour la même décennie,

Considérant les termes de la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le zéro artificialisation nette des sols qui indiquent qu' « il est donc nécessaire de ne pas restreindre aux seuls hectares de la trajectoire de sobriété les évolutions des documents d'urbanisme et d'autoriser un dépassement qui, à défaut d'une justification spécifique, peut aller jusqu'à 20% »,

Considérant qu'un scénario neutre arrêté à 240 ha permettrait en appliquant le dépassement prévu dans la circulaire du 31 janvier 2024 d'atteindre les besoins définis en consommation d'ENAF dans le SCOT Pays Loire Beauce soit 287 ha,

Considérant que la clause de revoiture prévue par la Région Centre-Val de Loire en 2027 ne correspond pas aux attentes des collectivités qui soulignent l'incohérence de ce calendrier au regard de l'approbation des SCOT révisés à l'échéance de février 2027 et redoutent légitimement un scénario qui pourrait s'avérer encore plus défavorable aux territoires ruraux,

Considérant que la réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 octroyée au territoire SCOT du Pays Loire Beauce (192 ha + 18 ha potentiellement sur les deux réserves mutualisées) ne permet pas de répondre aux besoins fonciers de 287 ha définis dans le SCOT du Pays Loire Beauce approuvé le 12 juillet 2023,

Considérant que le Conseil régional Centre-Val de Loire n'a pas fait de réserve en tant que Personne Publique Associée sur le SCOT du Pays Loire Beauce alors que l'élaboration du SRADDET était déjà en cours,

Considérant que l'avis du Conseil régional Centre-Val de Loire sur le SCOT Pays Loire Beauce a été favorable et que la Région Centre-Val de Loire ne démontre pas un changement de circonstances qui justifierait une décision différente en termes de réduction de la consommation foncière,

Considérant que le PLUI-H de la Beauce Loirétaine approuvé le 25 mars 2021 et modifié le 30 mars 2023 est compatible avec le SCOT du Pays Loire Beauce et autorise pour la réalisation du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine une consommation foncière d'ENAF sur la période 2021-2030 de 120 ha (60 ha pour de l'habitat pour un besoin de 1.100 logements neufs sur la période 2021-2030 notamment pour loger les actifs de notre territoire où se concentrent 8.000 emplois avec un taux d'emploi de 1 (autant de population active ayant un emploi que d'emplois sur le territoire) et 60 ha pour de l'activité économique dont la phase 3 de la zone d'Artenay-Poupry),

Considérant que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine conjointement avec Orléans Métropole a été labellisée Territoire d'Industrie et a un besoin en consommation foncière de 60 ha d'ENAF à destination économique pour des projets de réindustrialisation,

Considérant que la Région Centre-Val de Loire est largement associée à ce programme national qui met la réindustrialisation au cœur du développement économique du territoire,

Considérant que le projet de SRADDET est donc susceptible d'induire un frein conséquent au développement du Pays Loire Beauce et de la Communauté des Communes de la Beauce Loirétaine à la fois en matière économique et en matière d'habitat,

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- Emettre un avis défavorable concernant la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui octroie en l'état, 192 ha au SCOT du Pays Loire Beauce au lieu de 240 ha si le choix d'une territorialisation égalitaire ou neutre avait été fait,
- Emettre un avis défavorable concernant la territorialisation selon des règles différenciées par territoire SCOT, ce qui aboutit à privilégier les territoires urbains en défaveur des territoires ruraux notamment dans le département du Loiret. Un tableau annexé à la présente délibération illustre l'impact de cette territorialisation par territoire SCOT: un seul territoire recevant plus que – 54,5% soit – 42,4% pour Orléans Métropole en défaveur des 6 territoires SCOT beaucoup plus ruraux recevant de – 67,2% à – 58,4%,
- Emettre un avis défavorable sur les modalités du droit de tirage sur les réserves régionales mutualisées de 600 ha qui restent discutables compte tenu du caractère opaque du calendrier d'attribution de droits à la consommation et des critères de sélection des projets éligibles. En outre, le caractère non collégial de la décision est une source d'inquiétude complémentaire.
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 2 juillet 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 juillet 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 2 juillet 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_69  
PLU HUISSEAU-SUR-MAUVES – PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES –  
AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE  
LOIRETAINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**DELIBERATION N°C2024\_69**  
**PLU HUISSEAU-SUR-MAUVES – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

**Boulay-les-Barres** : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais

**Cercottes** : EDRU Pascal

**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,

**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_69**  
**PLU HUISSEAU-SUR-MAUVES – PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES –**  
**AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE**  
**LOIRETAINE**

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Huisseau-sur-Mauves afin d'identifier des éléments du paysage à conserver et de permettre des changements de destination de certains bâtiments situés en zones A ou N.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°2 a été communiqué puis analysé.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire concernant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Huisseau-sur-Mauves,

Considérant le dossier transmis à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- Emettre un avis favorable sans réserve sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huisseau-sur-Mauves,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 21 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_70  
PLUIH COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN-  
PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42  
Conseillers présents :..... 29  
Pouvoir(s) : ..... 6  
Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**DELIBERATION N°C2024\_70**

**PLUIH COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN-  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

**Boulay-les-Barres** : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais

**Cercottes** : EDRU Pascal

**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,

**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_70**

**PLUIH COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN-  
PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun a arrêté une première fois le 18 décembre 2023 et a été transmis début janvier 2024. Or, une erreur matérielle s'est glissée, entravant le bon déroulement de la consultation. Parallèlement, une commune a donné un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent, ce qui a conduit la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à délibérer à nouveau.

Aussi, l'avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est sollicité une nouvelle fois sur cet arrêt du PLUiH.

Compte tenu que les pièces transmises le 27 mai 2024 sont les mêmes que celles soumises à la séance du Conseil Communautaire du 22 février 2024,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun concernant l'arrêt de son PLUiH,

Considérant le dossier transmis à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- Emettre un avis favorable sans réserve sur l'arrêt n°2 de son PLUiH,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 21 juin 2024

**Le Président,  
Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_71  
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine (à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**DELIBERATION N°C2024\_71**  
**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**  
**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais  
**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_71**  
**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 identifie les intercommunalités comme coordinatrices de la transition énergétique afin de respecter l'objectif de limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal. Cette loi précise que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie, établi pour une durée de 6 ans. Même si la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'entre pas dans le champ d'application de cette réglementation, elle a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET porté par le PETR Pays Loire Beauce. Cette décision a été actée en Conseil Communautaire lors de la séance du 15 septembre 2022 (délibération n°C2022\_72).

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi que l'adaptation du territoire au changement climatique. L'objectif global est de mobiliser les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, collectivités, partenaires institutionnels,...) autour des problématiques du climat, de l'air et de l'énergie afin de les rendre pilotes et/ou partenaires d'actions permettant de répondre aux finalités du PCAET.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Prendre acte de l'élaboration du PCAET,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*



Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_71-DE



# Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loire Beauce

## Proposition de programme d'actions

### Version pour arrêt lors du comité syndical du 26 juin 2024

Contact Pays Loire Beauce :  
[planclimat@paysloirebeauce.fr](mailto:planclimat@paysloirebeauce.fr)



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe investit dans les zones rurales.



# Vision d'ensemble

**7 AXES**

déclinés en  
**27 ACTIONS**

déclinées en  
**132 MESURES**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le   
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_71-DE

**MOBILITÉ DURABLE - p.5** 

**HABITAT DURABLE - p.32** 

**AGRICULTURE ET ALIMENTATION - p.49** 

**ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE - p.71** 

**ESPACES NATURELS - p.93** 

**ENERGIES RENOUVELABLES - p.104** 

**GOVERNANCE ET MOBILISATION - p.126** 

## Un programme hiérarchisé

3 catégories d'actions

Action prioritaire

Action engagée

Action moyen terme

N° action	Priorisation action	Nom action
<b>MOBILITE DURABLE</b>		
<b>MOB1</b>	Action prioritaire	Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance
<b>MOB2</b>	Action prioritaire	Renforcer les solutions de transport durable
<b>MOB3</b>	Action engagée	Développer le covoiturage professionnel comme personnel
<b>MOB4</b>	Action moyen terme	Offrir des solutions alternatives à la voiture
<b>MOB5</b>	Action moyen terme	Apaiser les centres urbains
<b>HABITAT DURABLE</b>		
<b>HAB1</b>	Action prioritaire	Développer massivement la rénovation des bâtiments
<b>HAB2</b>	Action engagée	Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat
<b>HAB3</b>	Action moyen terme	Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves
<b>AGRICULTURE ET ALIMENTATION</b>		
<b>AGRI1</b>	Action prioritaire	Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne
<b>AGRI2</b>	Action prioritaire	Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques
<b>AGRI3</b>	Action engagée	Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques
<b>AGRI4</b>	Action moyen terme	Encourager la production et consommation alimentaire locale publique
<b>ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE</b>		
<b>ECO1</b>	Action prioritaire	Soutenir le tissu économique local
<b>ECO2</b>	Action prioritaire	Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique, développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation
<b>ECO3</b>	Action engagée	Réduire les déchets produits sur le territoire
<b>ECO4</b>	Action moyen terme	Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

N° action	Priorisation action	Nom action
<b>ESPACES NATURELS</b>		
<b>NAT1</b>	Action moyen terme	Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection
<b>NAT2</b>	Action moyen terme	Préserver la ressource en eau
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>		
<b>ENR1</b>	Action engagée	Accompagner la production d'énergie renouvelable
<b>ENR2</b>	Action engagée	Développer la production d'électricité renouvelable
<b>ENR3</b>	Action engagée	Développer la production de chaleur renouvelable
<b>ENR4</b>	Action moyen terme	Développer la production de gaz renouvelable
<b>GOVERNANCE ET MOBILISATION</b>		
<b>GOUV1</b>	Action prioritaire	Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités
<b>GOUV2</b>	Action moyen terme	Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires
<b>GOUV3</b>	Action engagée	Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance, et agir collectivement
<b>GOUV4</b>	Action prioritaire	Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique
<b>GOUV5</b>	Action prioritaire	Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

# MOBILITÉ DURABLE

De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage,  
l'intermodalité et les infrastructures cyclables

N° action	Priorisation action	Nom action
<b>MOB1</b>	Action prioritaire	Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance
<b>MOB2</b>	Action prioritaire	Renforcer les solutions de transport durable
<b>MOB3</b>	Action engagée	Développer le covoiturage professionnel comme personnel
<b>MOB4</b>	Action moyen terme	Offrir des solutions alternatives à la voiture
<b>MOB5</b>	Action moyen terme	Apaiser les centres urbains



<b>Enjeux</b>	<p>Réduction de l'autosolisme et des émissions liées à l'automobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mutualisation des déplacements (ex : covoiturage)</li> <li>▪ Développement des <b>bornes de recharge</b> et lien éventuel avec un schéma directeur des infrastructures de recharge électriques (SDIRVE)</li> <li>▪ Remplacement des véhicules thermiques par des <b>véhicules légers et à faibles émissions</b></li> <li>▪ Développement du <b>télétravail</b> et diminution des déplacements</li> </ul> <p>Développement des mobilités actives et des transports collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des <b>aménagements cyclables</b> sécurisés et adaptation des <b>infrastructures</b>, y compris loin de la Loire et de manière cohérente entre communes</li> <li>▪ Développement des infrastructures ferroviaires du territoire (gares de Tours, Blois, Orléans) et augmentation de l'offre à Artenay</li> <li>▪ Développement du réseau de transports en commun</li> </ul> <p>Anticipation de l'impact de réglementation (ex : ZFE-m métropolitaine)</p>
---------------	---

**Chiffres clés : transport routier**

Consommation d'énergie : 1<sup>er</sup> consommateur (40%, +1%/an)

Émissions de GES : 1<sup>er</sup> émetteur (38%, +0,2%/an)

Pollution atmosphérique : 1<sup>er</sup> émetteur de NO<sub>x</sub> (59%)



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
<b>Émissions de gaz à effet de serre du transport routier</b>	-105 000 tCO <sub>2</sub> e (-36%)
<b>Consommations d'énergie du transport routier</b>	-270 GWh (-24%)
<b>Part modale des déplacements en modes actifs</b>	12%, soit +7 points (x2,5)
<b>Part modale des déplacements en transport en commun</b>	9%, soit +5 points (x2,1)

## Action MOB1 : Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
1	Sensibilisation	Sensibiliser aux déplacements à vélo, notamment faire de la pédagogie sur les courtes distances, et sur la notion d'intermodalité. Cibles principales : - Mobilité des scolaires - Mobilité des actifs, pour les déplacements domicile-travail → Evenements et communication ciblée : challenge vélo, fête du vélo, articulation avec les autres offres de transport, etc.	EPCI + communes	+	Services de location et de réparation de vélo	Portail national de l'écomobilité scolaire : <a href="https://mobiscol.org/">https://mobiscol.org/</a> CCTVL : dispositif AVELO 3 (2025-2030) Autre : ADEME
2	Incitation / Offre de service	Soutenir et mettre en place des pédibus / vélobus (en complément de la mesure 1)	Communes + CCTVL (compétence scolaire)	+	EPCI	-
3	Plan	Réaliser un Schéma Directeur Cyclable (SDC) pour la CCTVL : maillage territorial, cohérence, interconnexion, desserte des zones d'activité, stationnement vélo... S'adosser au Schéma Départemental de Mobilité pour réaliser un Plan de Mobilité Simplifiée sur la CCBL	EPCI	+++	PETR	Tronçons de pistes cyclable existants CCTVL : SDC prévu en 2024 PLUi-H-D de la CCTVL Région : subvention pour les infrastructures cyclables intégrées dans un projet d'aménagement cyclable global à l'échelle communale ou intercommunale
4	Infrastructures	Aménager des liaisons cyclables sécurisées, avec interconnexion entre communes (en étoile autour des pôles + le long des infrastructures routières structurantes)	EPCI + Département + communes	+++	Région Centre-Val de Loire Département	CCTVL : Schéma directeur Cyclable (SDC) Département : Schéma des Mobilités
5	Offre de service	Mettre à disposition des vélos en location longue durée. CCBL : à l'horizon 2030 après construction des pistes cyclables CCTVL : 30 VAE en location longue durée (entretien compris) en expérimentation, mise en place de totems de réparation, de station de gonflage, de stationnement Axes envisagés : gares-zones d'activités, future voie Ormes-Boulay et en cohérence avec les pistes cyclables existantes et à venir.	EPCI + communes	++	Loueurs de vélo, Ateliers Ligétériens	CCTVL : Dispositif AVELO 3 - SDC
6	Accompagnement / Offre de service	Soutenir les initiatives permettant de réparer son vélo (apprentissage, rayons réparation, réparateurs, électrification...)	EPCI + communes + prestataires	+	PETR	Réparation : café tandem (Meung), atelier LigèteRiens, Cercottes



## Action MOB1 : Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
1	Sensibilisation										
2	Incitation / Offre de service										
3	Plan										
4	Infrastructures										
5	Achat de matériel										
6	Accompagnement / Offre de service										



## Action MOB1 : Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
1	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	- Nombre de sensibilisations - Nombre d'animation dans les écoles Observer l'évolution des comportements	2/an
2	Incitation / Offre de service							~ qqes h/semaine	-	Nombre de Pédibus / Vélobus en fonctionnement	1 d'ici 2027 4 d'ici 2030
3	Plan							0,5 ETP / EPCI Effectifs déjà présents en interne	~ 0,5 M€ (investissements)	Avancement du SDC	Mis en œuvre
4	Infrastructures							cf. mesure 3	cf. mesure 3	- kilométrage de liaisons cyclables - Nombre de boîtes à vélo installées	- suivre l'augmentation - 5/an
5	Achat de matériel							cf. mesure 3	Suivant partenariat	Nombre de vélos mis à disposition	Définir au lancement de l'action
6	Accompagnement / Offre de service							~ qqes h/an	À préciser au lancement de la mesure	Nombre de réparateurs implantés	2



## Action MOB1 : Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
1	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	- Nombre de sensibilisations - Nombre d'animation dans les écoles	2/an
2	Incitation / Offre de service										
3	Plan							0,5 ETP / EPCI Effectifs déjà présents en interne	~ 50 k€(étude)	Avancement du PMS	Mis en œuvre
4	Infrastructures							-	Suivant ambition PMS	- kilométrage de liaisons cyclables - Nombre de boîtes à vélo installées	- suivre l'augmentation - 5/an
5	Achat de matériel							cf. mesure 2	À compléter	Nombre de vélos mis à disposition	30
6	Accompagnement / Offre de service							~ qqes h/an	À préciser au lancement de la mesure	Nombre de réparateurs implantés	2



## Action MOB1 : Favoriser le développement du vélo pour les trajets courte distance

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Aménager des liaisons cyclables en priorité sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zonages de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques et la perméabilité.
- Une attention particulière est aussi portée sur l'insertion paysagère et sur le choix de matériaux perméables.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progression: 1/3</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progression: 2/3</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progression: 2/3</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>NOx, PM</p> <p>Progression: 2/3</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progression: 1/3</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progression: 1/3</p>



## Action MOB2 : Renforcer les solutions de transport durable

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Plaidoyer



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
7	Plaidoyer	Plaidoyer pour une meilleure offre de transport en étoile autour de la métropole, type SERM (service express régional métropolitain) : cadencement, horaires, arrêts desservis, développement d'autres offres (car express, etc.)	EPCI	+++		CCBL : travail débuté à travers Territoires d'industrie sur l'axe Orléans-Saran-Artenay
8	Partenariat	Travailler avec Orléans Métropole et l'agglomération de Blois sur les possibilités de transport entre Orléans et les communes voisines et les liaisons vers Blois. Notamment axes : Sud Loire, Chaingy-tramway, Orléans-Saran (jusqu'à Artenay – axe prioritaire dans le projet de SERM Orléanais)	EPCI	+		Mobilité intégrée aux actions Territoires d'Industrie (associant Métropole d'Orléans et CCBL)
9	Orientation globale	Réduire l'usage de la voiture individuelle au profit des transports en commun, de la marche à pied et du vélo	EPCI			-
10	Orientation globale	Favoriser le report modal du fret	EPCI			-



## Action MOB2 : Renforcer les solutions de transport durable

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Plaidoyer

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
7	Plaidoyer										
8	Partenariat										
9	Orientation globale										
10	Orientation globale										



## Action MOB2 : Renforcer les solutions de transport durable

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Plaidoyer

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
7	Plaidoyer							~ qqes h/mois	-	- Horaires de trains adaptés aux horaires de travail - Nouvelles offres de transport durable	Suivre l'évolution
8	Partenariat							~ qqes h/mois	-	-	-
9	Orientation globale										
10	Orientation globale										



## Action MOB2 : Renforcer les solutions de transport durable

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Plaidoyer

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
7	Plaidoyer							~ qqes h/mois	-	- Horaires de trains adaptés aux horaires de travail - Nouvelles offres de transport durable	Suivre l'évolution
8	Partenariat							~ qqes h/mois	-	-	-
9	Orientation globale										
10	Orientation globale										



## Action MOB2 : Renforcer les solutions de transport durable

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Plaidoyer

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



NOx, PM

Séquestration



Production d'énergie renouvelable



## Action MOB3 : Développer le covoiturage professionnel comme personnel

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
11	Offre de service	Poursuivre l'expérimentation BlaBlaCar Daily (CCTVL) et, suivant les retours d'expérience, envisager de le mettre en place sur la CCBL	EPCI	++	Intégrer la Région dans les réflexions (ex : JVMalin)	BlaBlaCar Daily CCTVL
12	Infrastructures	Accompagner les collectivités dans l'aménagement d'aire de covoiturage	Département	++		Aire de covoiturage de Fay-aux-Loges



## Action MOB3 : Développer le covoiturage professionnel comme personnel

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
11	Offre de service										
12	Infrastructures										



## Action MOB3 : Développer le covoiturage professionnel comme personnel

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
11	Offre de service							À compléter	42 360€ (dossier fonds vert 2023)	- Nombre d'utilisateurs - Nombre d'entreprises dans le dispositif	- Suivre l'évolution - À définir
12	Infrastructures							-	Investissement : ~100 k€/an	Nombre d'aires de covoiturage	1 / commune



## Action MOB3 : Développer le covoiturage professionnel comme personnel

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
11	Offre de service							Suivant REX CCTVL	Suivant REX CCTVL	- Nombre d'utilisateurs - Nombre d'entreprises dans le dispositif	- Suivre l'évolution - À définir
12	Infrastructures							-	Investissement : ~50 k€/an	Nombre d'aires de covoiturage	1 / commune



## Action MOB3 : Développer le covoiturage professionnel comme personnel

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Développer les aires de covoiturage en priorité sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zonages de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques. Une attention particulière est aussi portée sur l'insertion paysagère et sur le choix de matériaux perméables.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progression: 1 bar (light blue)</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progression: 2 bars (dark blue)</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progression: 2 bars (dark blue)</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progression: 2 bars (dark blue)</p> <p>NOx, PM</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progression: 1 bar (light blue)</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progression: 1 bar (light blue)</p>

## Action MOB4 : Offrir des solutions alternatives à la voiture

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
13	Sensibilisation	Sensibiliser sur les déplacements longue distance et à l'approche multimodale : changement de culture de déplacement (bus, train, vélo)	PETR + EPCI	++	Région (TER - Rémi), SNCF ?	-
14	Plan	Inciter les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacement Entreprise et Inter-entreprise (PDE/PDIE)	EPCI (service éco)	+	ALBE, FAPAL	-
15	Communication	Réaliser une communication sur les offres de transport existantes et nouvellement développées : faciliter l'accès aux transports en communs et aux nouvelles mobilités	EPCI	+		S'appuyer sur JV Malin CCTVL : AVELO 3
16	Achat de matériel	Expérimenter l'autopartage	CCTVL	+++		Association des acteurs de l'autopartage - Guide pour collectivités Cerema - atelier covoiturage & autopartage
17	Offre de service	Maintenir et augmenter l'offre de Transport A la Demande (TAD) - CCTVL Offre actuelle : Service de TAD porté par la Région Centre Val de Loire avec un TAD le mardi en direction de Meung-sur-Loire et jeudi en direction de Beaugency (9h30 – 11h30) - Expérimenter une autre desserte pour Beauce-la-Romaine (par la CCTVL en lien avec la Région ?	Région	++	EPCI	
18	Plaidoyer	Maintenir les cars REMI y compris en période de vacances scolaires (avoir des informations sur le taux d'utilisation des cars par des non-scolaires)	Région	+	EPCI + PETR	-
19	Infrastructures	Installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques	EPCI, communes	+	EPCI	Bon maillage de bornes de recharge Programme ADVENIR SDIRVE porté par le Conseil Départemental du Loiret et le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher avec une installation de bornes par des opérateurs privés privilégiée
20	Infrastructures	Créer des ombrières photovoltaïques sur les parkings (qui pourront venir alimenter en électricité les bornes de recharges des véhicules électriques et diminuer la facture électrique)	Communes, Grandes surfaces, autres partenaires		Watt O Centre SAS	
21	Partenariat / Offre de service	Expérimenter des offres de déplacement en véhicule intermédiaire (véhicule de personnes ou de marchandises d'une taille située entre un vélo et une voiture)	22 CCTVL	+	ADEME, Vhélío	eXtrême Défi Mobilité ADEME



## Action MOB4 : Offrir des solutions alternatives à la voiture

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
13	Sensibilisation							qqes h/mois	Budget comm	Nombre de sensibilisations	1/an
14	Plan										
15	Communication										
16	Achat de matériel										
17	Offre de service										
18	Plaidoyer							-	-	Maintien des lignes	Effectif
19	Infrastructures										
20	Infrastructures										
21	Partenariat / Offre de service										



## Action MOB4 : Offrir des solutions alternatives à la voiture

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
13	Sensibilisation							qqes h/mois	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an
14	Plan							qqes h/semaine	-	- Nombre de PDE - Nombre de PDIE - Nombre d'entreprises de plus de 50 employés contactées et sensibilisées	- Suivre l'augmentation - 1 par zone d'activité (de plus de 10 entreprises) - 100% chaque année
15	Communication							cf. mesure17	Qqes milliers d'€	cf. mesure17	-
16	Achat de matériel							~ 1j/semaine	Suivant ambition (autofinancé à 50%) Investissement : ~ 30 k€ + voitures (12-20 k€) Fonctionnement : qqes milliers d'€/an	Nombre de station d'autopartage	1/pôle de vie
17	Offre de service										
18	Plaidoyer							-	-	Maintien des lignes	Effectif
19	Infrastructures							-	-	Nombre de bornes de recharge	1 emplacement/commune de > 1 000 hab.
20	Infrastructures							-	-	Nombre d'ombrières	
21	Partenariat / Offre de service							-	Suivant projet	Nombre d'expérimentations	2



## Action MOB4 : Offrir des solutions alternatives à la voiture

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
13	Sensibilisation							qqes h/mois	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an
14	Plan							qqes h/semaine	-	- Nombre de PDE - Nombre de PDIE - Nombre d'entreprises de plus de 50 employés contactées et sensibilisées	- Suivre l'augmentation - 1 par zone d'activité (de plus de 10 entreprises) - 100% chaque année
15	Communication							cf. mesure17	Qqes milliers d'€	cf. mesure17	-
16	Achat de matériel										
17	Offre de service										
18	Plaidoyer							-	-	Maintien des lignes	Effectif
19	Infrastructures							-	-	Nombre de bornes de recharge	1 emplacement/commune de > 1 000 hab.
20	Infrastructures									Nombre d'ombrières	
21	Partenariat / Offre de service										



## Action MOB4 : Offrir des solutions alternatives à la voiture

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



NOx, PM

Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action MOB5 : Apaiser les centres urbains

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Communes



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
22	Réglementation	Réduire la vitesse des voitures en centre-ville, encourager les communes à mettre en place des zones 30.	Communes	++		-
23	Aménagement	Mettre en place des "rues aux écoles" dans les rues le permettant (incitation).	Communes	+++	CCTVL (compétence scolaire)	CCTVL : compétence scolaire
24	Réglementation	Sensibiliser et promouvoir la réduction du trafic de poids lourds dans les communes les plus touchées (en lien avec action ECO5 - limitation des hangars).	Communes	++	EPCI + Département	-
25	Aménagement	Mettre en place des cheminements pour piétons en ciblant les pôles générateurs de flux (écoles, centres de santé, commerces, gares, etc.). Par exemple : maillage de voies vertes arborées et accueillantes et sécurisées avec ombrages et « points d'arrêts » (bancs)	Communes	+	EPCI + PETR	CCTVL : Schéma directeur des mobilités actives



## Action MOB5 : Apaiser les centres urbains

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Communes



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
22	Réglementation										
23	Aménagement										
24	Réglementation										
25	Aménagement						-	-	Nombre de km de cheminement piéton	Définir au lancement de l'action	



## Action MOB5 : Apaiser les centres urbains

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Communes



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
22	Réglementation							-	-	Nombre de communes avec centre en zone 30	100%
23	Aménagement							-	Suivant aménagement	Nombre de rues aux écoles	1 / an (sous réserve de faisabilité)
24	Réglementation							-	-	Nombre de communes avec mesures de réduction du trafic PL	Suivant besoin
25	Aménagement							-	Suivant aménagement	Nombre de km de cheminement piéton	Définir au lancement de l'action



## Action MOB5 : Apaiser les centres urbains

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Communes



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
22	Réglementation							-	-	Nombre de communes avec centre en zone 30	100%
23	Aménagement							-	Suivant aménagement	Nombre de rues aux écoles	1 / an (sous réserve de faisabilité)
24	Réglementation							-	-	Nombre de communes avec mesures de réduction du trafic PL	Suivant besoin
25	Aménagement							-	Suivant aménagement	Nombre de km de cheminement piéton	Définir au lancement de l'action



## Action MOB5 : Apaiser les centres urbains

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Communes



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Pour les aménagements prendre en compte la gestion des eaux et la végétalisation pour lutter contre les ICU (îlots de chaleurs urbains)

### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



NOx, PM

Séquestration



Production d'énergie renouvelable



# HABITAT DURABLE

Un habitat rénové à travers les mécanismes existants,  
et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces

N° action	Priorisation action	Nom action
HAB1	Action prioritaire	Développer massivement la rénovation des bâtiments
HAB2	Action engagée	Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat
HAB3	Action moyen terme	Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves



<b>Enjeux</b>	<b>Rénovation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des <b>performances thermiques</b> du patrimoine bâti via une <b>volonté politique</b> forte sur la <b>rénovation</b></li> <li>Diffuser une information neutre, gratuite et de proximité auprès de l'ensemble des habitants et appui sur les acteurs locaux</li> </ul>
	<b>Sobriété</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sobriété</b> énergétique et substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des énergies renouvelables et bas-carbone</li> <li>Lutte contre la précarité énergétique</li> <li>Limitation des impacts du chauffage au bois pour la <b>qualité de l'air</b></li> </ul>
	<b>Urbanisme responsable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols</li> <li>Prise en compte des zones d'aléa naturel et des distances de sécurité des canalisations de transport de matière dangereuse pour l'urbanisation du territoire</li> </ul>



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

### Chiffres clés : résidentiel

Consommation d'énergie : 3<sup>ème</sup> consommateur (19%, -2,1%/an)  
Émissions de GES : 4<sup>ème</sup> émetteur (10%, -4,3%/an)  
Pollution atmosphérique : 1<sup>er</sup> émetteur de PM<sub>2,5</sub> (55%), COVNM (62%) et SO<sub>2</sub> (61%)

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
<b>Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel</b>	-31 000 tCO <sub>2</sub> e (-42%)
<b>Consommations d'énergie du résidentiel</b>	-104 GWh (-20%)
<b>Nombre de logements rénovés</b>	1 100/an
<b>Nombre de chauffages au fioul et au gaz fossile remplacés</b>	28% des chauffages au fioul et des chauffages au gaz fossile remplacés (1 000 chauffages)



## Action HAB1 : Développer massivement la rénovation des bâtiments

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Financement



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
26	Incitation financière	Incitation financière des EPCI dans le cadre des OPAH présentes sur les territoires (OPAH CCBL, OPAH-RU Centre-Bourg de Patay et OPAH sur la CCTVL) en plus des aides de l'Etat ANAH et des réductions d'impôts déjà possibles (pour les travaux des propriétaires bailleurs notamment qui conventionnent) (Pacte Territorial France Rénov' à venir)	EPCI	++	État, Département, ADIL, Région, SOLIHA	OPAH + OPAH-RU sur CCBL & CCTVL
27	Formation	Poursuivre et renforcer la formation initiale et continue des artisans à la transition énergétique (rénovations durables, matériaux écologiques...) tout en intégrant les enjeux climatiques, énergétiques et biodiversité dans la construction et la rénovation des bâtiments. Développer la formation en lien avec les partenaires et structures existantes.	CMA, Autres ?	++	CAPEB, FFB, Région (CFA), DREAL	DOREMI, PTRE, etc. FNE : 1 toit pour la biodiv
28	Offre de service	Poursuivre les réflexions afin d'impliquer les territoires vers le déploiement du Pacte Territorial France Renov'	CCBL	+++	Etat, Région, Orléans Métropole, ADIL, AG2R La Mondiale, Envirobat Centre, France Rénov, SOLIHA, DOREMI, FFB, CAPEB	Étude de préfiguration d'une PTRE pour le Pays Loire Beauce
29	Orientation globale	Accompagner les rénovations globales. Pour les renouvellements des chauffages, rester vigilant sur les problématiques de qualité de l'air liées au chauffage au bois et l'approvisionnement local Favoriser les zones de rénovation à proximité des gares (lien avec la mobilité)	PETR, autres acteurs à définir		ARB	ARB : accompagnement à la réalisation de diagnostic écologique sur le bâti pour prendre en compte les espèces présentes
30	Orientation globale	Accompagner les particuliers et les structures auprès de professionnels de confiance (notation professionnels RGE)	ADIL		Albert.e (LIFE)	Objet des OPAH



## Action HAB1 : Développer massivement la rénovation des bâtiments

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Financement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
26	Incitation financière										
27	Formation										
28	Offre de service										
29	Orientation globale										
30	Orientation globale										



## Action HAB1 : Développer massivement la rénovation des bâtiments

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Financement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
26	Incitation financière							Budget OPAH	Budget OPAH	Nombre de logements rénovés (niveau BBC)	Voir indicateurs d'impact de la thématique habitat
27	Formation							-	Conventionnement ?	Nombre de sensibilisations des artisans sur les constructions exemplaires	2/an
28	Offre de service										
29	Orientation globale										
30	Orientation globale										



## Action HAB1 : Développer massivement la rénovation des bâtiments

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Financement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
26	Incitation financière							Budget OPAH	Budget OPAH	Nombre de logements rénovés (niveau BBC)	Voir indicateurs d'impact de la thématique habitat
27	Formation							-	Conventionnement ?	Nombre de sensibilisations des artisans sur les constructions exemplaires	2/an
28	Offre de service							cf. moyens PETR	cf. moyens PETR	- Mise en place de la PTRE - Nombre de ménages ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique	- En place - À définir à la mise en route de la PTRE
29	Orientation globale										
30	Orientation globale										

## Action HAB1 : Développer massivement la rénovation des bâtiments

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Financement

### Préconisations environnementales

- Lors des formations bien prendre en compte les éléments du patrimoine et de la biodiversité dans la rénovation, et la limitation des déchets et des nuisances sonores générés par les travaux (charte « chantier à faibles nuisances », valorisation et réemploi des déchets...)

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progress bar: 3/4</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progress bar: 3/4</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progress bar: 3/4</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progress bar: 1/4</p> <p>Chauffage au bois</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progress bar: 1/4</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progress bar: 3/4</p>



## Action HAB2 : Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
31	Sensibilisation	Sensibiliser à la sobriété d'usage de l'eau dans le résidentiel et à la gestion de l'eau à la parcelle	PETR + EPCI	+	SAGE, EPCI, Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)	Conférences, communication, ateliers
32	Aides	Proposer la distribution de kits d'économies d'eau pour initier l'équipement en matériel économe	CCBL	+		15 à 25€ l'unité selon composition - exemple d'Eqwergy
33	Réglementation	Poursuivre les vérification sur les assainissements non collectifs	EPCI	+	Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) / notaires lors des ventes	-
34	Réglementation	Préparer la prise de compétence eau potable en 2026	CCTVL	++		Schéma directeur de l'eau Potable (et des Eaux Pluviales) en cours d'élaboration en 2024
35	Travaux	Renouveler les réseaux d'eau potable pour améliorer les rendements et la qualité de l'eau	EPCI	+++	Agence de l'eau, Etat, Départements	CCBL : rendement entre 75 et 80% en moyenne, minimum à 64%
36	Travaux	Amélioration de la qualité de l'eau : lutte contre la présence de pesticides dans l'eau	EPCI	++		Action à venir de la Métropole en lien avec certains forages Financement d'une usine de traitement sur Saint Pérvay la Colombe
		Autres mesures sur l'eau : voir AGR12 & NAT2				-



## Action HAB2 : Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
31	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an
32	Aides										
33	Réglementation										
34	Réglementation										
35	Travaux										
36	Travaux										



## Action HAB2 : Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
31	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an
32	Aides							-			
33	Réglementation							Service assainissement	-	Systemes conformes aux normes	100%
34	Réglementation							-	-	-	-
35	Travaux							-	Par mètre linéaire de réseau posé. Moyenne rural : 134€/ml ; urbain : 176€/ml (coûts 2017) (point de vigilance sur le coût de cette mesure)	Rendement du réseau	Entre 80 et 85%
36	Travaux										



## Action HAB2 : Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
31	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an
32	Aides							-	~ 10 k€ (100 produits/an)	Nombre de distributions	1/an
33	Réglementation							Service assainissement	-	Systemes conformes aux normes	100%
34	Réglementation										
35	Travaux							-	Par mètre linéaire de réseau posé. Moyenne rural : 134€/ml ; urbain : 176€/ml (coûts 2017)	Rendement du réseau	Entre 80 et 85%
36	Travaux										

## Action HAB2 : Préserver l'eau en agissant au niveau de l'habitat

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable



## Action HAB3 : Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Décisions politiques



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
37	Orientation globale	Protéger les terres agricoles et naturelles (consommation foncière)	PETR + EPCI + Communes			Classement en "Zone Agricole Protégée" dans les PLUi
38	Orientation globale	Valoriser mieux l'ancien, les logements vacants, et densifier l'habitat	PETR + EPCI			-
39	Orientation globale	Se donner la possibilité de prendre en compte l'implantation d'habitat léger ou réversible (construction sans fondation en béton dans le but d'éviter une imperméabilisation des sols), dans les respects des règles d'urbanisme locales (bien encadrer pour éviter la cabanisation)	PETR + EPCI			Dans le respect de la réglementation des documents d'urbanisme locaux
40	Exemplarité	Limiter les consignes de chauffage des bâtiments publics à 19°C (adapter suivant type de bâtiment comme les crèches, etc.)	PETR + EPCI	++		-
41	Accompagnement	Accompagner le développement de filières durables (matériaux bio-sourcés) sur le territoire (mesure transversale HAB+AGRI)	PETR		Fibois, Envirobat Centre, CNCP	Développement de la filière paille dans le Loiret (Approche-Paille) Chantiers publics (exemple collège en paille de Dadonville, collectif à Saint Jean de la Ruelle...).
42	Administratif	Intégrer dans les documents d'urbanismes la végétalisation et la gestion des eaux pluviales à la parcelle (+ déconnexion eau pluviale sur le nouveau et l'ancien) ; identifier les zones géographiques favorables à l'habitat léger	EPCI			Coefficient de biotope dans les PLUi



## Action HAB3 : Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Décisions politiques

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
37	Orientation globale							-	-	-	-
38	Orientation globale										
39	Orientation globale										
40	Exemplarité							-	-	Consigne de chauffage	19°C maximum
41	Accompagnement							~ qqes j/mois	-	-	-
42	Administratif										



## Action HAB3 : Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Décisions politiques

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
37	Orientation globale							-	-	Consommation d'espaces agricoles	Suivant objectifs ZAN
38	Orientation globale										
39	Orientation globale										
40	Exemplarité							-	-	Consigne de chauffage	19°C maximum
41	Accompagnement										
42	Administratif							-	-	Intégration des thématiques dans les documents d'urbanisme	Effectuée



## Action HAB3 : Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Décisions politiques

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
37	Orientation globale							-	-	Consommation d'espaces agricoles	Suivant objectifs ZAN
38	Orientation globale										
39	Orientation globale										
40	Exemplarité							-	-	Consigne de chauffage	19°C maximum
41	Accompagnement										
42	Administratif							-	-	Intégration des thématiques dans les documents d'urbanisme	Effectuée



## Action HAB3 : Tendre vers un habitat exemplaire pour les constructions neuves

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Décisions politiques

### Préconisations environnementales

- Pour l'aménagement urbain avoir une réflexion sur les problématiques liées à la santé (îlots de chaleur, accessibilité aux services, maintien des espaces verts...) et sur la réduction de l'imperméabilisation des sols. Une attention est aussi portée sur la prise en compte du patrimoine et de la biodiversité dans les opérations de renouvellement urbain.
- Pour tous les nouveaux habitats prendre en compte les zonages de protection de la biodiversité et les continuités écologiques. Une attention particulière est aussi portée sur l'insertion paysagère.
- Pour la végétalisation, veiller à ne pas introduire d'espèce exotique envahissante.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>=====</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>=====</p> <p>Chauffage au bois</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>=====</p>

# AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale

N° action	Priorisation action	Nom action
<b>AGRI1</b>	Action prioritaire	Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne
<b>AGRI2</b>	Action prioritaire	Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques
<b>AGRI3</b>	Action engagée	Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques
<b>AGRI4</b>	Action moyen terme	Encourager la production et consommation alimentaire locale publique



# Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_71-DE

## Enjeux

- Promotion des **circuits courts** et des **marchés locaux**, en coordonnant la consommation et la production du territoire
  - Protection des 13% de **surfaces forestières** du territoire et développement de l'agroforesterie
  - Renforcement de la **gestion des eaux pluviales**
  - Soutien à la création/transmission des exploitations, et lutte contre leur agrandissement (qui amène à une forte mécanisation, des pertes de haies, une intensification des pratiques)
- Appui sur les dynamiques locales et les acteurs engagés dans des changements de pratiques :
- Réduction de l'utilisation des produits **phytosanitaires et d'intrants de synthèse**
  - Gestion et préservation des ressources en **eau** (souterraines et superficielles) et des **sols**
  - Limitation des **rejets directs/indirects des polluants** dans les milieux naturels (nitrate, phosphore, ...)
  - Adaptation de **l'agriculture locale** aux impacts du changement climatique, notamment *via* une **agriculture plus diversifiée** et de moindre impact



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

### Chiffres clés : agriculture

Consommation d'énergie : 5<sup>ème</sup> consommateur (5%, -0,9%/an)

Émissions de GES : 3<sup>ème</sup> émetteur (14%, -1,3%/an)

Pollution atmosphérique : 1<sup>er</sup> émetteur d'ammoniac NH<sub>3</sub> (97%)

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 23 000 tCO <sub>2</sub> e (-23%)
Consommations d'énergie du secteur agricole	-38 GWh (-29%)





## Action AGRI1 : Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
43	Orientation globale	Encourager le développement des circuits courts	PETR		Région, Départements, Chambres d'Agriculture, GABOR, etc.	Guide de la consommation locale PAT Mangeons Loiret
44	Orientation globale	Développer la production maraîchère locale, aide à l'installation de maraîcher(e)s sur des parcelles communales en périphérie urbaine (mise à disposition de terrain et partenariats avec acteurs spécialisés / création de Zones Agricoles Protégées)	Communes		Chambres d'Agriculture, PETR, Région, Terre de Liens, SAFER	AMAP, Guide de la consommation locale Zone Agricole Protégée (ZAP) à Olivet
45	Infrastructures	Développer les jardins partagés, à des fins d'échange, de partage et de création de liens	Communes + associations	++		Jardins : Beaugency, Cléry en transition
46	Offre de service	Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Loire Beauce	PETR		Projet de territoire du Pays CRST	PAT Mangeons Loiret



## Action AGRI1 : Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
43	Orientation globale							-	-	-	-
44	Orientation globale										
45	Infrastructures										
46	Offre de service										



## Action AGRI1 : Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
43	Orientation globale										
44	Orientation globale										
45	Infrastructures							Plusieurs semaines/an	~ 50€/an/m <sup>2</sup> (jardin en ville)	Présence de jardins partagés	1 lieu par pôle de vie
46	Offre de service										



## Action AGRI1 : Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
43	Orientation globale										
44	Orientation globale										
45	Infrastructures							Plusieurs semaines/an	~ 50€/an/m <sup>2</sup> (jardin en ville)	Présence de jardins partagés	1 lieu par pôle de vie
46	Offre de service										

Action AGRI1 : Encourager la production et consommation alimentaire locale citoyenne

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préconisations environnementales

Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action AGR12 : Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Chambre d'Agriculture



Rôle du porteur : Formations



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
47	Conventionnement	Travailler avec la Chambre d'Agriculture pour sensibiliser et encourager les agriculteurs à anticiper les impacts du changement climatique	Chambre d'Agriculture	+++		Groupe d'Action Locale (GAL)
48	Accompagnement	Développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'agriculture	EPCI		Départements, Chambres d'Agriculture, SAGE Nappe de Beauce, PTGE, AELB	Travail Département + CEREMA CA45 : travail sur la réutilisation des eaux usées industrielles en agriculture
49	Sensibilisation	Promouvoir les systèmes économes en eau (Outil d'Aide à la Décision, goutte à goutte, irrigation de précision, etc.)	CA41		Initiative Loiret	-
50	Sensibilisation	Promouvoir la couverture des sols en expliquant le lien avec la rétention en eau des sols (améliore l'infiltration, augmente la Réserve Utile en eau (RU) via la Matière Organique (MO))	CA41			-
		Autres mesures sur l'eau : voir HAB2 & NAT2				-



## Action AGR12 : Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Chambre d'Agriculture



Rôle du porteur : Formations

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
47	Conventionnement										
48	Accompagnement										
49	Sensibilisation										
50	Sensibilisation										



## Action AGR12 : Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Chambre d'Agriculture



Rôle du porteur : Formations

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
47	Conventionnement							-	Suivant conventionnement	- Nombre de réunions intercommunales organisées avec des agriculteurs - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Nombre d'exploitations agricoles ayant fait évoluer leurs pratiques	- 1/an - 5/an - Suivre l'augmentation
48	Accompagnement							Suivi	-	Nombre d'expérimentations de REUT	5
49	Sensibilisation										
50	Sensibilisation										



## Action AGR12 : Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Chambre d'Agriculture



Rôle du porteur : Formations

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
47	Conventionnement							-	Suivant conventionnement	- Nombre de réunions intercommunales organisées avec des agriculteurs - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Nombre d'exploitations agricoles ayant fait évoluer leurs pratiques	- 1/an - 5/an - Suivre l'augmentation
48	Accompagnement							Suivi	-	Nombre d'expérimentations de REUT	5
49	Sensibilisation										
50	Sensibilisation										



## Action AGR12 : Réduire les consommations d'eau de l'agriculture et s'adapter aux changements climatiques

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Chambre d'Agriculture



Rôle du porteur : Formations

### Préconisations environnementales

- Note ARB : avant de réaliser des bassines, envisager d'accompagner le changement de pratiques vers des pratiques moins consommatrices d'eau et vers la restauration des fonctionnalités des sols.
- Avoir une vision large de l'usage / besoin en eau : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, milieux naturels...
- Pour la REUT ne pas détourner les rejets qui maintiennent les débits des cours d'eau l'été.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progression: 3 bars (1 full, 2 empty)</p>



## Action AGR13 : Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Accompagnement



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
51	Orientation globale	Développer le stockage de CO2 dans les sols et dans les milieux naturels préservés (prairie, prairies humides et zones humides, haies), et l'agriculture régénérative	CA		GDA, EPCI, PETR	CA41 : diagnostics carbone
52	Accompagnement	Soutenir la transmission des exploitations et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs	CA	+++	SAFER / Terre de Liens	-
53	Infrastructures	Rendre possible l'émergence et le développement de la méthanisation (améliorer la désirabilité et l'acceptabilité de ce mode de production d'énergie)	GRDF	++	Région, PETR, Communes, Chambres d'Agriculture	Conférence, communication, ateliers, visites CA41 : <a href="https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/guide-regional-projet-methanisation/">https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/guide-regional-projet-methanisation/</a> Plaidoyer de FNE-CVL "Concilier méthanisation et préservation de la biodiversité en région Centre-Val de Loire" (dans le cadre de la COP régionale)
54	Orientation globale	Encourager le développement de l'élevage (polyculture – élevage). Travailler avec les agriculteurs sur le maintien des prairies permanentes dans les cas où le maintien de l'élevage est jugé non rentable (lien avec la méthanisation)	CA			CA45 : programme « osons l'élevage »
55	Sensibilisation	Promouvoir la consommation des légumineuses auprès du particulier et des industriels pour stimuler la demande (culture "climato-compatible")	CA41			-
56	Accompagnement	Soutenir le développement de pratiques agroécologiques (dont l'agroforesterie) et favorables à la biodiversité (haies, bords de champs, etc.)	Association A2RC			Lien avec les mesures NAT1 et NAT2 Programme « plant'action » (programme de soutien à la plantation) Préservation oiseaux de plaines en zones Natura 2000



## Action AGR13 : Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Accompagnement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
51	Orientation globale										
52	Accompagnement										
53	Infrastructures										
54	Orientation globale										
55	Sensibilisation										
56	Accompagnement										



## Action AGR13 : Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Accompagnement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
51	Orientation globale										
52	Accompagnement							-	Éventuelle souscription SAFER	- Nombre de nouveaux agriculteurs s'installant sur le territoire - Nombre de terrains mis à disposition de maraîchers	- Suivre l'augmentation foncières - Suivant les opportunités
53	Infrastructures										
54	Orientation globale										
55	Sensibilisation										
56	Accompagnement										



## Action AGR13 : Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Accompagnement

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
51	Orientation globale										
52	Accompagnement							-	Éventuelle souscription SAFER	- Nombre de nouveaux agriculteurs s'installant sur le territoire - Nombre de terrains mis à disposition de maraîchers	- Suivre l'augmentation foncières - Suivant les opportunités
53	Infrastructures										
54	Orientation globale										
55	Sensibilisation										
56	Accompagnement										



## Action AGR13 : Accompagner le secteur agricole dans ses changements de pratiques

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Accompagnement

### Préconisations environnementales

- Pour la méthanisation, maintenir un équilibre entre production alimentaire et énergétique.
- Les installations de méthanisation prennent en compte les milieux et les espèces (obstacles aux continuités écologiques, potentielles pollutions de l'eau, ...).

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progress bar: 2/3 filled</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progress bar: 3/3 filled</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progress bar: 2/3 filled</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>NH3</p> <p>Progress bar: 3/3 filled</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progress bar: 3/3 filled</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progress bar: 2/3 filled</p>



## Action AGRI4 : Encourager la production et consommation alimentaire locale publique

Action moyen terme



Périmètre de l'action : CCTVL



Porteurs : CCTVL



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
57	Coordination	Encourager les cantines à s'approvisionner localement	PETR	+	Communes CCTVL (compétence scolaire)	Exemple de la cuisine de St-Ay
58	Infrastructures	Développer les cuisines locales à l'échelle du territoire	Communes	+++	Communes CCTVL (compétence scolaire)	Cuisine de Beaugency ?



## Action AGRI4 : Encourager la production et consommation alimentaire locale publique

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : CCTVL



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
57	Coordination							~ qqes j/an	-	Part de cuisines scolaires s'approvisionnant localement	100%
58	Infrastructures										



## Action AGRI4 : Encourager la production et consommation alimentaire locale publique

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : CCTVL



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
57	Coordination										
58	Infrastructures						Plusieurs semaines/an	Selon étude	Cuisine centrale	En place / en cours de réalisation	



## Action AGRI4 : Encourager la production et consommation alimentaire locale publique

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : CCTVL



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
57	Coordination										
58	Infrastructures										



## Action AGRI4 : Encourager la production et consommation alimentaire locale publique

Action moyen terme



Périmètre de l'action : CCTVL



Porteurs : CCTVL



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Pour le développement d'une cuisine centrale, prioriser l'utilisation d'un bâtiment déjà existant ou sur une zone déjà artificialisée, en dehors des zones de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques et la perméabilité des sols. Une attention particulière doit aussi être portée sur l'insertion paysagère.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progress bar: 1/3</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progress bar: 1/3</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progress bar: 1/3</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progress bar: 1/3</p>

# ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations

N° action	Priorisation action	Nom action
ECO1	Action prioritaire	Soutenir le tissu économique local
ECO2	Action prioritaire	Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique, développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation
ECO3	Action engagée	Réduire les déchets produits sur le territoire
ECO4	Action moyen terme	Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation



# Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_71-DE

<p><b>Enjeux : tertiaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisation des <b>activités économiques de proximité</b> et des <b>commerces de centre bourg</b>, pour augmenter le nombre d'emplois territoriaux et diminuer les besoins de déplacements extraterritoriaux</li> <li>▪ Poursuite du développement des <b>circuits courts</b>, au-delà de la CCTVL</li> <li>▪ Lutte contre l'artificialisation liée au développement économique</li> <li>▪ Rénovation du bâti tertiaire et des parcs d'activité</li> <li>▪ Développement des énergies renouvelables auprès des artisans/entreprises et appui sur les acteurs locaux (chambres consulaires)</li> </ul>
<p><b>Enjeux : industrie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de l'<b>écologie industrielle et territoriale</b> (EIT) et de l'économie circulaire</li> <li>▪ Surveillance de la zone d'Artenay pour la <b>qualité de l'air</b></li> <li>▪ Suivi de la <b>décarbonation</b> des acteurs industriels importants (sobriété, efficacité &amp; changement de procédés, énergies renouvelables)</li> <li>▪ Prise en compte les différentes <b>zones d'aléa naturel</b> et les <b>distances de sécurité</b> des canalisations de transport de matières dangereuses pour l'urbanisation future du territoire</li> <li>▪ Limitation du risque de nuisance et de pollution liés aux sites industriels</li> <li>▪ Revalorisation des <b>friches industrielles</b></li> </ul>

### Chiffres clés : tertiaire

Consommation d'énergie : 4<sup>ème</sup> consommateur (8%, -1%/an)

Émissions de GES : 6<sup>ème</sup> émetteur (5%, -3,5%/an)

Pollution atmosphérique : peu d'enjeu

### Chiffres clés : industrie

Consommation d'énergie : 2<sup>ème</sup> consommateur (26%, +1,3%/an)

Émissions de GES : 2<sup>ème</sup> émetteur (25%, +2,2%/an)

Pollution atmosphérique : peu d'enjeu



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	- 18 000 tCO <sub>2</sub> e (-50%)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel	- 81 000 tCO <sub>2</sub> e (-43%)
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	- 64 GWh (-27%)
Consommations d'énergie du secteur industriel	- 92 GWh (-13%)



## Action ECO1 : Soutenir le tissu économique local

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
59	Orientation globale	Développer les relations collectivités - entreprises	EPCI + PETR			-
60	Orientation globale	Favoriser le maintien et l'installation des commerces	EPCI + PETR			-
61	Sensibilisation	Sensibiliser à la consommation locale, communiquer sur le troc de services	EPCI	+	CCI / CMA ?	SEL : Système d'Échange Local Initiative CCTVL : chèques à utiliser auprès des commerces locaux Monnaie locale ( <a href="https://sol-monnaies-locales.org/collectivites">https://sol-monnaies-locales.org/collectivites</a> )
62	Réseau	Conforter les réseaux d'entreprises	EPCI	++		Forum Village d'entreprises mis en place sur une journée en 2024 par la CCBL à Artenay Forum annuel Entreprendre en Entreprendre en Terres du Val de Loire

## Action ECO1 : Soutenir le tissu économique local

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
59	Orientation globale										
60	Orientation globale										
61	Sensibilisation										
62	Réseau										

## Action ECO1 : Soutenir le tissu économique local

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
59	Orientation globale										
60	Orientation globale										
61	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations effectuées	2/an (notamment avant Noël)
62	Réseau							Service économie	-	-	-

## Action ECO1 : Soutenir le tissu économique local

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
59	Orientation globale										
60	Orientation globale										
61	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations effectuées	2/an (notamment avant Noël)
62	Réseau							Service économie	-	-	-



## Action ECO1 : Soutenir le tissu économique local

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

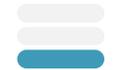
Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



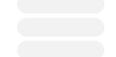
Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action ECO2 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Soutien



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
63	Infrastructures	Concrétiser le projet de ressourcerie issu du programme LIFE LETsGO4Climate sur la CCBL	Association Deuxième Vie	+++	CCBL, Région, PETR (CRST), RAR	Les atelier LigèteRiens (CCTVL), Fondation Abbé Pierre
64	Offre de service	Mettre à disposition des terrains / locaux à ce projet (lien avec mesure 63)	CCBL	+++	Région, PETR	-
65	Orientation globale	Soutenir et accompagner l'émergence des projets d'ESS sur le territoire	EPCI, PETR			-
66	Sensibilisation	Sensibiliser à la réparation, la réutilisation, le troc	EPCI, PETR	+		Communication, conférences, ateliers, Les ateliers LigèteRiens (CCTVL)
67	Accompagnement	Encourager le développement de repair café sur l'ensemble du territoire	EPCI	++		Saran : réparation lunettes



## Action ECO2 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Soutien

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
63	Infrastructures										
64	Offre de service										
65	Orientation globale										
66	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an (notamment autour de Noël)
67	Accompagnement										



## Action ECO2 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Soutien

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
63	Infrastructures										
64	Offre de service										
65	Orientation globale										
66	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an (notamment autour de Noël)
67	Accompagnement							Service économie	-	Nombre de nouveaux Repair Café	1



## Action ECO2 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Soutien et coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
63	Infrastructures							À compléter	À compléter	Création de la ressourcerie	En fonctionnement
64	Offre de service							À compléter	À compléter	Terrains pour la ressourcerie	Mis à disposition
65	Orientation globale										
66	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations	2/an (notamment autour de Noël)
67	Accompagnement							Service économie	-	Nombre de nouveaux Repair Café	1



## Action ECO2 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique développer les activités économiques bas carbone et encourager la réparation et la réutilisation

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Soutien

### Préconisations environnementales

- Mise à disposition de terrains en priorité sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zonages de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques. Une attention particulière est aussi portée sur l'insertion paysagère et sur le choix de matériaux perméables.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>=====</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>=====</p>



## Action ECO3 : Réduire les déchets produits sur le territoire

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
68	Orientation globale	Lutter contre les dépôts sauvages	EPCI, communes		CITEO	CITEO (Eco organisme sur la REP emballages et papiers) propose aux collectivités territoriales en charge de la salubrité publique (communes) de signer une convention de lutte contre les déchets abandonnés avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage, en fonction de la taille et du milieu de la commune.
69	Sensibilisation	Lutter contre l'obsolescence programmée	PETR		HOP "Halte à l'Obsolescence Programmée"	-
70	Orientation globale	Améliorer le tri de nos déchets, la valorisation des biodéchets et le retour du carbone au sol	SIRTOMRA, EPCI			La CCTVL, via son PLPDMA œuvre pour un meilleur tri des déchets notamment en accentuant la communication auprès de tous les publics (fiche action n°1 du PLPDMA).
71	Sensibilisation	Redéployer les éco-défis	EPCI + PETR	+	CMA, SIRTOMRA, LNE	3 sessions effectuées entre 2015 et 2017 Le programme eco-gagnant de la CU de Dunkerque LNE (défi énergie, défi Objectif Zéro Déchet, défi alimentation)
72	Infrastructure	Installer 1 compost / école et sensibiliser contre le gâchis alimentaire dans les écoles / cantines	Communes + CCTVL (compétence scolaire)	+	Association Graine	La CCTVL propose aux cantines des écoles du territoire la collecte des biodéchets en porte à porte. CCTVL : Mise en place d'un composteur sur les écoles en faisant la demande (notamment pour celles ayant un jardin partagé).

## Action ECO3 : Réduire les déchets produits sur le territoire

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
68	Orientation globale										
69	Orientation globale										
70	Orientation globale										
71	Sensibilisation							~ qqes j/an	Voir précédentes sessions	Nombre de sessions d'éco-défis	1/an
72	Infrastructure										

## Action ECO3 : Réduire les déchets produits sur le territoire

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
68	Orientation globale										
69	Orientation globale										
70	Orientation globale										
71	Sensibilisation							~ qqes j/an	Voir précédentes sessions	Nombre de sessions d'éco-défis	1/an
72	Infrastructure							-	0,5 - 2 k€/école	Part d'écoles équipées en compost	100%

## Action ECO3 : Réduire les déchets produits sur le territoire

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
68	Orientation globale										
69	Orientation globale										
70	Orientation globale										
71	Sensibilisation							~ qqes j/an	Voir précédentes sessions	Nombre de sessions d'éco-défis	1/an
72	Infrastructure										



## Action ECO3 : Réduire les déchets produits sur le territoire

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI



Rôle du porteur : Coordination

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable



## Action ECO4 : Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
73	Administratif	Limiter et encadrer l'accueil de hangars logistiques par zonage PLUi-H (favoriser les activités de production)	EPCI	+++		Limitation hangars logistiques dans PLUi CCBL
74	Offre de service	Écologie Industrielle et Territoriale (collaboration territoriale d'optimisation des flux de matières eau, énergie, autres ressources, déchets) : créer une plateforme numérique collaborative type "bourse aux matériaux"	EPCI + PETR	++	CCI / CMA	-
75	Formation	Accompagner la formation aux nouveaux métiers liés à la transition (et à la biodiversité), inciter les acteurs économiques au changement	CCI / CMA	++	ARB	-
76	Accompagnement	Accompagner et sensibiliser les acteurs économiques dans la détection et la gestion de leurs vulnérabilités face au changement climatique, en alignement avec les objectifs du PNACC visant à renforcer la résilience économique face aux défis climatiques. Sensibiliser les entreprises à l'adaptation au changement climatique grâce à la nature : lutte ICU, GIEP, cadre du travail/salarié/ Rse, etc.	CCI / CMA, ARB	+	ADEME (ACT-ADAPTATION), LNE	PNACC, LNE : démarches de RSE adaptées aux TPE-PME, expérimentation sur la transformation de leurs activités
77	Réglementation	Surveiller la qualité de l'air, notamment sur la zone d'Artenay (PM10)	EPCI	+	Lig'air	-
78	Réglementation	Suivre les plus grosses entreprises sur leurs consommations et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre	Commission Européenne	+++	CCBL, OREGES, ADEME (PACTE Industriel)	PACTE Industriel (objectif de -50% d'ici 2030 pour l'industrie)
79	Étude	Étudier le potentiel de valorisation des combustibles solides de récupération (CSR)	SIRTOMRA, CCTVL (compétence déchet)	+		CSR à Chaingy
80	Orientation globale	Prendre en compte modes actifs (mobilité) lors de la création / rénovation etc. des ZAE	EPCI			-

## Action ECO4 : Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
73	Administratif										
74	Offre de service							0,5 ETP	Suivant diagnostic	Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) opérationnelles sur le territoire	À préciser lors du diagnostic EIT
75	Formation										
76	Accompagnement										
77	Réglementation										
78	Réglementation										
79	Étude										
80	Orientation globale										

## Action ECO4 : Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
73	Administratif	■	■					-	-	Limitation des hangars logistiques par zonage	Effective
74	Offre de service				■	■	Service économie	Suivant diagnostic	Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) opérationnelles sur le territoire	À préciser lors du diagnostic EIT	
75	Formation	■	■	■	■	■	-	Conventionnement ?	Interventions CCI / CMA	À définir au lancement de l'action	
76	Accompagnement	■	■	■	■	■	-	Conventionnement ?	Interventions CCI / CMA	À définir au lancement de l'action	
77	Réglementation	■	■	■	■	■	~ qqes h/an	-	Dépassement des seuils réglementaires (moyenne annuelle)	Aucun	
78	Réglementation	■	■	■	■	■					
79	Étude				■	■	Suivant ampleur étude	Suivant cahier des charges	Avancement de l'étude	Réalisée	
80	Orientation globale	■	■	■	■	■	-	-	Prise en compte des modes actifs dans les ZAE	Systematique	

## Action ECO4 : Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
73	Administratif	■						-	-	Limitation des hangars logistiques par zonage	Effective
74	Offre de service				■	■	Service économie	Suivant diagnostic	Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) opérationnelles sur le territoire	À préciser lors du diagnostic EIT	
75	Formation	■	■	■	■	■	-	Conventionnement ?	Interventions CCI / CMA	À définir au lancement de l'action	
76	Accompagnement	■	■	■	■	■	-	Conventionnement ?	Interventions CCI / CMA	À définir au lancement de l'action	
77	Réglementation	■	■	■	■	■	~ qqes h/an	-	Dépassement des seuils réglementaires (moyenne annuelle)	Aucun	
78	Réglementation	■	■	■	■	■	~ qqes h/an	-	Réduction des émissions	Suivre la baisse	
79	Étude	■	■	■	■	■					
80	Orientation globale	■	■	■	■	■	-	-	Prise en compte des modes actifs dans les ZAE	Systematique	



## Action ECO4 : Accompagner les industries et les zones d'activité économique, soutenir leurs efforts de décarbonation

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : EPCI + PETR



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Particules fines

Séquestration



Production d'énergie renouvelable



# ESPACES NATURELS

Des espaces naturels préservés, et un développement de la production d'énergie renouvelable

N° action	Priorisation action	Nom action
NAT1	Action moyen terme	Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection
NAT2	Action moyen terme	Préserver la ressource en eau

## Action NAT1 : Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
81	Études	Réaliser un diagnostic des continuités écologiques, haies et zones humides, et une cartographie des ruissellements pour savoir où planter les haies en priorité	CCTVL	+	Département, Agence de l'eau	Actions de l'EPAGE du Loing Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val : cellule d'appui technique zones humide CCBL : Diagnostic réalisé en 2021 dans le cadre du PLUIH
82	Orientation globale	Faire le lien/travailler avec les collectivités qui ont la compétence GEMAPI et les outils existants : SAGE et contrats territoriaux (=programme d'actions de restauration des milieux aquatiques et humides)	PETR + EPCI			-
83	Travaux	Favoriser la continuité écologique : inciter à la plantation de haies, la végétalisation, le choix des bonnes essences (en lien avec NAT2).	PETR + EPCI	+	Arbres en Beauce, Région, ARB, CA41	Plan'action : Appel à projet sur plantation de haies Boîte à outils de l'ARB : "Végétalisons !"
84	Travaux	Restaurer et créer des continuités écologiques (trames vertes et bleues) identifiées dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLUi)	EPCI, communes, propriétaires de parcelles	+++	Région, Départements, ARB	Région - CRST aménagements permettant restauration-maintien de la TVB
85	Travaux	Mettre en œuvre des actions de restauration ciblées pour préserver et réhabiliter les zones humides identifiées comme prioritaires dans les diagnostics. Faire le lien avec la préservation des ressources, la gestion du risque inondations, GIEP...	EPCI	+++	Département	Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val : cellule d'appui technique zones humide Espaces Naturels Sensibles (Département)
86	Travaux	Rénover les berges / chemin de halage de la Loire : valoriser et donner accès aux espaces de nature en aménageant de façon à concilier fréquentation et préservations	CCTVL	+		Chemin de halage sans bitume : Darvoy
87	Étude	Encourager la réalisation d'Inventaires de Biodiversité Communale (IBC) / Atlas de la biodiversité communale (ABC)	Communes + PETR	+	LNE, Région (CRST), EPCI, OFB, ARB	-
88	Administratif	Revoir les stratégies d'usage des sols. Inscrire dans le PLUi l'utilisation des friches, la protection des zones humides, et annexer le guide "Plantons local" de l'ARB	CCTVL	++	Agence Régionale de la Biodiversité, Agence de l'eau, CA (sur les friches)	Des arbres invasifs ont déjà été plantés en 2023 sur le territoire
89	Orientation globale	Soutenir l'équilibre et la préservation des forêts. Cartographier les bois à haute valeur ajoutée (= bois d'œuvre), étudier la possibilité en lien avec les agriculteurs de financer des zones tampon, qui protégeraient ces lieux de stockage carbone	ONF, CRPF (Centre National de la Propriété Forestière)		CA41 (cartographie)	-

## Action NAT1 : Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
81	Études							-	Suivant ambition diagnostic (màj de données ou étude approfondie)	Diagnostic des continuités écologiques	Réalisé
82	Orientation globale										
83	Travaux							-	Suivant ambition	Nombre d'actions de végétalisation	À définir au lancement de l'action
84	Travaux										
85	Travaux										
86	Travaux										
87	Étude										
88	Administratif										
89	Orientation globale										

## Action NAT1 : Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
81	Études							-	Mutualiser avec PLUi ?	Réalisation des études	Réalisées
82	Orientation globale										
83	Travaux							-	Suivant ambition	Nombre d'actions de végétalisation	À définir au lancement de l'action
84	Travaux							-	Suivant ambition	Nombre d'actions de restauration	À définir au lancement de l'action
85	Travaux							-	cf. ci-dessus	cf. ci-dessus	-
86	Travaux							-	Suivant travaux nécessaires	Rénovation des berges	Réalisée
87	Étude							-	-	Part des communes ayant réalisé un inventaire	100%
88	Administratif							-	-	Intégration du guide	Réalisée
89	Orientation globale										

## Action NAT1 : Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
81	Études										
82	Orientation globale										
83	Travaux							-	Suivant ambition	Nombre d'actions de végétalisation	À définir au lancement de l'action
84	Travaux							-	Suivant ambition	Nombre d'actions de restauration	À définir au lancement de l'action
85	Travaux							-	cf. ci-dessus	cf. ci-dessus	-
86	Travaux										
87	Étude							-	-	Part des communes ayant réalisé un inventaire	100%
88	Administratif										
89	Orientation globale										



## Action NAT1 : Mieux connaître, gérer et relier les espaces naturels afin d'améliorer leur protection

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Pour la végétalisation, veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes

### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action NAT2 : Préserver la ressource en eau

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
90	Orientation globale	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les sols : développer la végétalisation des espaces urbains et désimperméabiliser les sols (en lien avec NAT1)	Communes		LNE	LNE : action "Objectif Climat 2030" (inscrire une ligne budgétaire dans le CRST et les Contrats Territoriaux)
91	Orientation globale	Mener des réflexions globales sur l'utilisation et l'avenir de la ressource en eau, et l'harmonisation des seuils de consommation entre les bassins (présents sur une même nappe) (Lien avec action AGR12)	SAGE ?		SAGE Nappe de Beauce, (SAGE Val Dhuy Loiret), Agence de l'Eau,	Travailler également avec les collectivités qui ont la compétence GEMAPI : ComCom et/ou syndicats de rivière HMUC (Hydrologie-Milieux-Usages-Climat)
92	Travaux	Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et leurs abords	Communes + CCTVL (compétence scolaire)	++	CAUE, Région, TOPOS, LNE	LNE : action "École en transition" Région-CRST dans le cadre de la création d'îlots de fraîcheur CCTVL : démarche réalisée sur l'école Jules Verne à Beauce-la-Romaine
93	Études	Étudier et proposer des adaptations face aux impacts du changement climatique sur le traitement de eaux usées et sur la REUT (notamment au niveau industriel)	EPCI, Communes		SAGE, ARS	-
94	Orientation globale	Réduire les risques inondations (notamment dues au ruissellement urbain). Mettre en oeuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour réduire entre autres ce risque (Lien avec NAT1)			Syndicats possédant la compétence CCBL : Syndicat de la Retrêve, Syndicat mixte de la vallée du Nan	Actions de l'EPAGE du Loing <a href="https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/comprendre/les-solutions-d-adaptation-fondees-sur-la-nature">https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/comprendre/les-solutions-d-adaptation-fondees-sur-la-nature</a>

## Action NAT2 : Préserver la ressource en eau

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
90	Orientation globale										
91	Orientation globale										
92	Travaux										
93	Études										
94	Orientation globale										

## Action NAT2 : Préserver la ressource en eau

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
90	Orientation globale										
91	Orientation globale										
92	Travaux							-	~ 60 à 270 €/m <sup>2</sup> (point de vigilance sur le coût de cette mesure)	Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées	50% des écoles
93	Études							-	Suivant ampleur étude	Étude	Réalisée
94	Orientation globale										

## Action NAT2 : Préserver la ressource en eau

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
90	Orientation globale										
91	Orientation globale										
92	Travaux										
93	Études							-	Suivant ampleur étude	Étude	Réalisée
94	Orientation globale										

## Action NAT2 : Préserver la ressource en eau

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Pour la végétalisation, veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes.
- En amont des travaux, une attention sera portée sur les potentielles pollutions des sols et le réemploi des déchets engendrés lors de la désimperméabilisation.
- En amont des travaux de désimperméabilisation, une attention sera portée sur les potentielles pollutions des sols et le réemploi des déchets engendrés lors de la désimperméabilisation.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p>	<p><b>Séquestration</b></p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p>

# ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des espaces naturels préservés, et un développement de la production d'énergie renouvelable

N° action	Priorisation action	Nom action
ENR1	Action engagée	Accompagner la production d'énergie renouvelable
ENR2	Action engagée	Développer la production d'électricité renouvelable
ENR3	Action engagée	Développer la production de chaleur renouvelable
ENR4	Action moyen terme	Développer la production de gaz renouvelable



# Des espaces naturels préservés, et un développement de la production d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 045-200035764-20240620-C2024\_71-DE

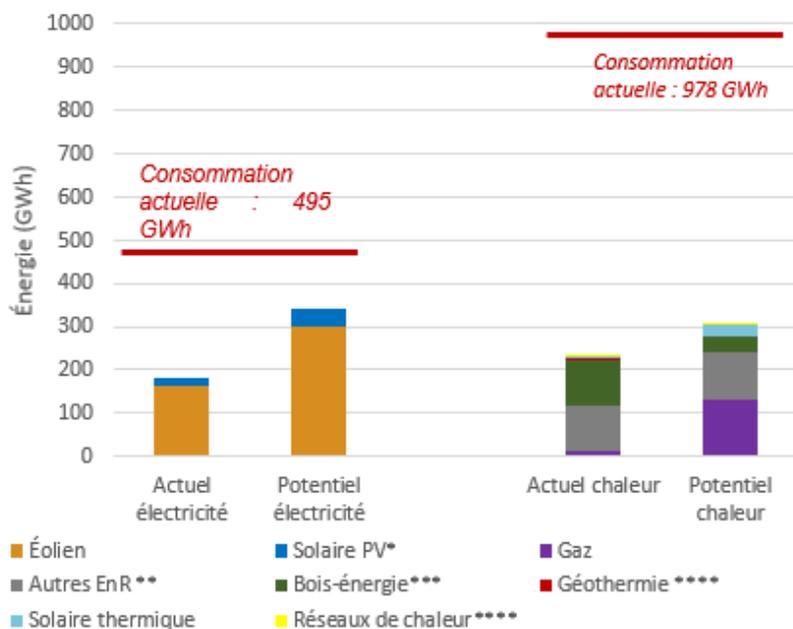
## Une faible autonomie énergétique

- 411 GWh produits en 2021
- Soit 15% de l'énergie consommée



## Un potentiel de plus de 650 GWh

Comparaison des productions actuelles d'EnR à leurs potentiels - Pays Loire Beauce 2021



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Production d'électricité renouvelable	360 GWh (x2)
Production de chaleur renouvelable	326 GWh (+49%)
Production de biogaz	50 GWh (x4)





## Action ENR1 : Accompagner la production d'énergie renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Suivi, coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
95	Accompagnement	Accompagner les citoyens et les agriculteurs à l'installation d'EnR : analyse des devis des installateurs PV, montage de SAS, incitation à l'autoconsommation (groupe LIFE)	Groupe LIFE	++	Energie Partagée, Ormes Ingre 2030, Les survoltés du Canal, CA, DDT45	Conseils de l'ADIL et Fibois, groupe LIFE EnR
96	Gouvernance	Proposer des participations citoyennes aux projets EnR, notamment via Énergie Partagée	PETR	++	Énergie partagée	-
97	Partenariat	Connaître et envisager une coopération avec la SEM Loiret Énergies	PETR	++	SEM Loiret Energies, CCBL,collectifs LIFE LETsGO4Climate, Energie Partagée	Coopération déjà mise en place pour la CCBL à Patay (notamment pour projets énergies sur bâtiments communaux, intercommunaux, départementaux)
98	Sensibilisation	Organiser des visites chantier / partages d'expérience sur de l'autoconsommation collective (photovoltaïque, etc.)	Chambre d'Agriculture	+	Energie Partagée, ENEDIS, etc.	Projet autoconsommation collective à partir de PV sur toit agricole (1500m²)



## Action ENR1 : Accompagner la production d'énergie renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
95	Accompagnement							Animation LIFE	-	Poursuite des actions du groupe LIFE	Chaque année
96	Gouvernance							~ qqes h/an	-	Proposition de participation citoyenne	Pour chaque projet EnR
97	Partenariat							~ qqes h/an	-	Étude de possibilité de coopération	Réalisée
98	Sensibilisation										



## Action ENR1 : Accompagner la production d'énergie renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
95	Accompagnement							-	-	Poursuite des actions du groupe LIFE	Chaque année
96	Gouvernance										
97	Partenariat										
98	Sensibilisation										



## Action ENR1 : Accompagner la production d'énergie renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
95	Accompagnement							-	-	Poursuite des actions du groupe LIFE	Chaque année
96	Gouvernance										
97	Partenariat										
98	Sensibilisation										

## Action ENR1 : Accompagner la production d'énergie renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR + EPCI



Rôle du porteur : Suivi, coordination

### Préconisations environnementales

- Pour l'installation d'énergies renouvelables, bien prendre en compte la biodiversité (micro-habitat) et les éléments patrimoniaux.
- Pour l'installation de panneaux photovoltaïques, orienter les usagers et les acteurs vers une sobriété des besoins et les guider ensuite vers les produits les plus vertueux (fabrication européenne).

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progress bar: 25%</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progress bar: 75%</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progress bar: 75%</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progress bar: 25%</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progress bar: 25%</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progress bar: 75%</p>



## Action ENR2 : Développer la production d'électricité renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
99	Orientation globale	Développer le photovoltaïque au sol : uniquement en zone dégradée, déjà artificialisée, n'impliquant pas de consommation foncière	PETR + EPCI			Doctrines ZAEnR (zone d'accélération des EnR) CCBL Projets remontés dans le cadre des ZAEnR
100	Orientation globale	Soutenir les projets de photovoltaïque sur les bâtiments d'activité, bâtiments agricoles, les bâtiments publics et les ombrières sur parking	PETR + EPCI			Doctrines ZAEnR CCBL Projets remontés dans le cadre des ZAEnR
101	Orientation globale	Développer la filière éolienne. S'appuyer sur les doctrines de développement de la filière de la CCBL	PETR + EPCI			~8 mâts éoliens en projet (Cravant), 2 projets de repowering à Tournois et La Chapelle-Onzerain autorisés en 2024 ZAEnR CCBL : Tournois, Villamblain, Villamblain, La Chapelle-Onzerain, Ruan, Lion-en-Beauce, Villeneuve-sur-Conie Schéma régional de développement de l'éolien Plaidoyer de FNE-CVL "L'impact des éoliennes sur la biodiversité en région Centre-Val de Loire"
102	Orientation globale	Développer la production d'hydrogène vert. Veiller à identifier les usages pour lequel il est pertinent	PETR + EPCI		Région	Schéma régional avitaillement hydrogène



## Action ENR2 : Développer la production d'électricité renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
99	Orientation globale										
100	Orientation globale										
101	Orientation globale										
102	Orientation globale										



## Action ENR2 : Développer la production d'électricité renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
99	Orientation globale										
100	Orientation globale										
101	Orientation globale										
102	Orientation globale										



## Action ENR2 : Développer la production d'électricité renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
99	Orientation globale										
100	Orientation globale										
101	Orientation globale										
102	Orientation globale										

## Action ENR2 : Développer la production d'électricité renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

### Préconisations environnementales

- Le développement du photovoltaïque au sol doit représenter peu d'enjeux pour la biodiversité (hors zonage de protection et continuités écologiques) et avoir une réflexion sur l'intégration paysagère.
- Le développement du photovoltaïque sur toiture doit prendre en compte les éléments patrimoniaux et limiter l'impact sur la biodiversité (micro-habitats présents)
- Pour l'éolien implanter les installations en priorité sur des zones représentant peu d'enjeux pour la biodiversité (hors zonage de protection), en prenant en compte les continuités écologiques et l'intégration paysagère.
- Les nuisances sonores engendrées par les éoliennes doivent aussi faire l'objet d'une vigilance lors du choix du lieu d'installation des infrastructures. Concernant le développement de l'hydrogène, évaluer les besoins en eau nécessaires au vu des ressources disponibles sur le territoire et prendre en compte les risques industriels liés à ce type de structure.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>=====</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>=====</p>



## Action ENR3 : Développer la production de chaleur renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
103	Accompagnement	Soutenir les projets de géothermie et de solaire thermique (eau chaude) sur les bâtiments d'activité, bâtiments agricoles et les bâtiments publics, en prenant en compte les éléments patrimoniaux et en limitant l'impact sur la biodiversité (micro-habitats)	PETR		ADEME, Région, Fibois, AFGP	COT EnR
104	Orientation globale	Developper la filière locale de biomasse (dont bois-énergie) en prêtant attention au maintien de la ressource. Faire le lien avec l'implantation de haies en agriculture (charte entretien raisonné).	PETR (CRST)+ EPCI	++	Fibois, CA, Bois-Energie 41	<p>Possible débouché si les collectivités/particuliers s'équipent en chaudière plaquette de bois</p> <p>Plaidoyer de FNE-CVL "Bois-Énergie et Biodiversité - Ou comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les circuits d'alimentation des grosses chaufferies bois publiques en Centre-Val de Loire" (dans le cadre de la COP régionale)</p> <p>Région-CRST financements possibles de matériels, aménagements pour la tranformation-stockage-distribution</p> <p>Lien avec programme Plant'Action</p>
		Méthanisation : voir action AGR13 ; Combustibles solides de récupération : voir ECO5				-



## Action ENR3 : Développer la production de chaleur renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
103	Accompagnement							-	-	Nombre de projets géothermie / solaire thermique	Suivre l'augmentation
104	Orientation globale										



## Action ENR3 : Développer la production de chaleur renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
103	Accompagnement										
104	Orientation globale										



## Action ENR3 : Développer la production de chaleur renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
103	Accompagnement										
104	Orientation globale										



## Action ENR3 : Développer la production de chaleur renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

### Préconisations environnementales

- Pour les projets prendre en compte les éléments patrimoniaux et limiter l'impact sur la biodiversité (micro-habitats)
- Pour la filière bois prêter attention au maintien de la ressource en bois

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progression: 0%</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progression: 50%</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progression: 0%</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progression: 25%</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progression: 0%</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progression: 50%</p>

## Action ENR4 : Développer la production de gaz renouvelable

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
105	Formation	Former et accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire (élus, services techniques, etc.) sur le potentiel méthanogène des CIVES (Culture Intermédiaire à Vocation Energétique)	PETR		CA41 et 45	<p>Visite possible de BiogazMer Plus gros potentiel de méthanisation : nord 45 et 28</p> <p>Lien avec le sujet du tri des biodéchets (=30 % de la poubelle ménagère) prochainement obligatoire. La méthanisation pourra être un exutoire pour ce type de déchet et "redonnera" des éléments chimiques aux agriculteurs (N, P, K) actuellement incinéré.</p> <p>Site Véolia de Saint Péravy la Colombe : identifier le potentiel de valorisation des déchets putrescibles par une production gazière</p>
106	Formation / sensibilisation	Sensibiliser les agriculteurs sur le lien entre CIVES et résilience de l'assolement : diversification de l'assolement, couverture des sols, bouclage de l'azote...	PETR		CA41 et 45	
107	Sensibilisation	Faire le lien entre biométhane et mobilité : le biométhane peut-être une solution bas carbone (déjà opérationnelle) pour le transport par camion ou flotte de bus/camion de poubelle.	PETR			exemple AS24 à Blois



## Action ENR4 : Développer la production de gaz renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
105	Formation							-	-	Nombre d'élus formé au sujet	Suivre l'augmentation
106	Formation / sensibilisation									Suivi des pratiques agricoles	
107	Sensibilisation										



## Action ENR4 : Développer la production de gaz renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
105	Formation										
106	Formation / sensibilisation										
107	Sensibilisation										



## Action ENR4 : Développer la production de gaz renouvelable

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
105	Formation										
106	Formation / sensibilisation										
107	Sensibilisation										



## Action ENR4 : Développer la production de gaz renouvelable

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Partenaires



Rôle du porteur : Suivi, coordination

### Préconisations environnementales

- Chaque projet de production de gaz renouvelable doit faire l'objet d'études en amont pour évaluer l'impact sur les milieux naturels (potentielles pollutions), déterminer les conditions d'épandage et éviter une concurrence avec la production alimentaire.
- Une attention doit être portée sur les potentielles nuisances olfactives et sonores.
- Ces projets doivent être installés en priorité sur des zones représentant peu d'enjeux pour la biodiversité (hors zonage de protection), en prenant en compte les continuités écologiques et l'intégration paysagère.

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>=====</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>=====</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>=====</p>

# GOUVERNANCE ET MOBILISATION

Des collectivités exemplaires, soucieuses de partager la sobriété et d'impliquer les habitants

N° action	Priorisation action	Nom action
GOUV1	Action prioritaire	Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités
GOUV2	Action moyen terme	Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires
GOUV3	Action engagée	Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance, et agir collectivement
GOUV4	Action prioritaire	Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique
GOUV5	Action prioritaire	Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat



## Action GOUV1 : Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR



Rôle du porteur : Coordination



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
108	Sensibilisation	Lancer un large programme de sensibilisation et d'acculturation des élus et des habitants aux enjeux de la transition (construire et consolider des espaces de rencontre, de formation et d'échanges)	PETR + EPCI	++	DDT45, TOPOS, LNE, Envirobat Centre, Energie Partagée, etc.	Cycle de conférences, visites, ateliers, mise en valeurs de bonnes pratiques (REX), Low-Tech, Biodiv'Tour (ARB)
109	Coordination	Avoir une personne référente sur la Transition écologique et énergétique par EPCI et commune	EPCI + communes	+		-
110	Accompagnement	Renforcer et valoriser l'engagement des communes	PETR		EPCI, ARB CVL	Label ciel étoilé, Territoire engagé pour la nature (OFB), etc.
111	Orientation globale	Prendre chaque décision sous le prisme de la transition, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité ; Favoriser la transversalité des prises de décision ; Encourager la présentation de budgets verts pour les collectivités locales	Communes + EPCI			Budgets verts : obligation légale



## Action GOUV1 : Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
108	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget formation	- Nombre d'élus ayant suivi une formation sur les sujets environnementaux - Nombre de réunions d'informations auprès des élus et agents techniques sur chaque EPCL (par thématique)	- 100% - 1/an
109	Coordination										
110	Accompagnement							~ qqes h/an	-	Temps d'échanges organisés	1/an
111	Orientation globale										



## Action GOUV1 : Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
108	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget formation	- Nombre d'élus ayant suivi une formation sur les sujets environnementaux - Nombre de réunions d'informations auprès des élus et agents techniques sur chaque EPCL (par thématique)	- 100% - 1/an
109	Coordination							-	-	Nombre de communes disposant d'un élu référent / d'un agent dédié	100%
110	Accompagnement										
111	Orientation globale										



## Action GOUV1 : Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : PETR



Rôle du porteur : Coordination

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
108	Sensibilisation							~ qqes j/an	Budget formation	- Nombre d'élus ayant suivi une formation sur les sujets environnementaux - Nombre de réunions d'informations auprès des élus et agents techniques sur chaque EPCL (par thématique)	- 100% - 1/an
109	Coordination							-	-	Nombre de communes disposant d'un élu référent / d'un agent dédié	100%
110	Accompagnement										
111	Orientation globale										



## Action GOUV1 : Définir des orientations globales pour l'exemplarité des collectivités

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : PETR



Rôle du porteur : Coordination

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action GOUV2 : Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
112	Travaux	Rénover les bâtiments publics (thermique, énergétique, récupération eau de pluie, prise en compte de la biodiversité, déconnexion des gouttières...) & partager les expériences sur les travaux menés	Communes, EPCI	+++	PETR, Conseiller en Énergie Partagé (CEP), Fibois, COT EnR, Envirobat, Département (Cap Loiret), CAUE	Région-CRST Plan isolation des bâtiments publics
113	Offre de service	Mettre en place de l'écopâturage (recherche de parcelles, de berger...)	Communes	+	CEN, Pasto'Loire	-
114	Administratif	Encourager les communes à signer la Charte 0 pesticide (réglementaire)	Communes	+	PETR, LNE	Loi Labbé (zéro phyto de synthèse obligatoire)
115	Travaux	Inciter à réduire l'éclairage public et renouveler le parc ancien, avec prise en compte de la biodiversité / trame noire. Inciter au label villes et villages étoilés	EPCI + communes	+	CEP Loiret, Région, PETR, ANPCEN	Sensibilisation, fonds vert (mesure éclairage public), Région CRST (rénovation éclairage public)
116	Sensibilisation, travaux	Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux risques et aux impacts des îlots de chaleur urbaine (ICU) et promouvoir des mesures préventives pour atténuer ces phénomènes	PETR		LNE, TOPOS, etc.	Outil d'identification des îlots de chaleur : présentation de cette application auprès des communes à demander à TOPOS
117	Etude	Etudier et envisager une gestion innovante du foncier par la collectivité : comment proposer une offre adaptée aux besoins des entreprises, qui ne passe pas forcément par l'acquisition de leur terrain par celles-ci ?	EPCI		DDT45	Sujet saisi via le ZAN Démarche amorcée par la CCBL
118	Accompagnement	S'appuyer sur France Services pour rapprocher les services au plus près des habitants	PETR + EPCI			-



## Action GOUV2 : Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
112	Travaux										
113	Offre de service							-	-	Nombre de communes ayant mis en place l'écopâturage	25
114	Administratif							-	-	Nombre de communes ayant signé la Charte	100%
115	Travaux										
116	Sensibilisation, travaux							~ qqes h/mois	-	Nombre d'arbres plantés en milieu urbain	À définir au lancement de l'action
117	Etude										
118	Accompagnement										



## Action GOUV2 : Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
112	Travaux							CEP	Suivant travaux nécessaires (~ 400 €/m <sup>2</sup> )	Part des bâtiments à rénover rénovés	100%
113	Offre de service										
114	Administratif										
115	Travaux							-	800 k€/an (17€/hab. hors aides)	Part des communes ayant réduit/renouvelé l'éclairage	100%
116	Sensibilisation, travaux										
117	Etude										
118	Accompagnement										



## Action GOUV2 : Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires

Action moyen terme



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
112	Travaux							CEP	Suivant travaux nécessaires (~ 400 €/m <sup>2</sup> )	Part des bâtiments à rénover rénovés	100%
113	Offre de service										
114	Administratif										
115	Travaux							-	280 k€/an (17€/hab. hors aides)	Part des communes ayant réduit/renouvelé l'éclairage	100%
116	Sensibilisation, travaux										
117	Etude										
118	Accompagnement										



## Action GOUV2 : Agir concrètement pour rendre les collectivités exemplaires

Action moyen terme



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

### Préconisations environnementales

- Pour les rénovations prendre en compte les éléments du patrimoine et la biodiversité (micro-habitat) dans la rénovation et veiller à limiter les déchets et les nuisances sonores générés par les travaux.
- Renouveler l'éclairage public par des systèmes limitant l'impact sur la biodiversité (Notion de trame noire) (orientation vers le bas, couleur orangée...).

### Impacts climat-air-énergie de l'action

<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>	<p><b>Maîtrise énergétique</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>
<p><b>Émissions de polluants atmosphériques</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>	<p><b>Séquestration</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>	<p><b>Production d'énergie renouvelable</b></p> <p>Progress bar: 2/3</p>

## Action GOUV3 : Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance et agir collectivement

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Suivi



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
119	Gouvernance	Favoriser l'implication citoyenne en Comité de pilotage du Plan Climat	PETR	+		-
120	Travaux	Mettre en place des actions participatives dans les communes avec des solutions pratiques (récupération d'eau, composteurs, chantiers de plantation de haies, restauration de mares, etc.)	EPCI + communes	+++	PETR, Un coup de Meung pour la planète, Cléry en transition, Les Ateliers LigéteRiens	-
121	Gouvernance	Informers les administrés sur les projets, organiser des réunions publiques	PETR + EPCI + Communes	++		PanneauPocket Sur le modèle des réunions de quartier
122	Réglementation	Organiser un suivi précis annuel du Plan Climat (dans le rapport de Développement Durable par exemple)	PETR + EPCI	+		Rapport de Développement Durable de chaque EPCI
123	Accompagnement	Accompagner et suivre les collectifs issus de la démarche LIFE LETsGO4Climate (association ALBATRE)	PETR	++	Région Centre Val de Loire	



## Action GOUV3 : Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance et agir collectivement

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Suivi

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
119	Gouvernance							-	-	Panel de citoyens invité à chaque COPIL	Oui
120	Travaux										
121	Gouvernance							Suivant projets	-	- Nombre de réunions publiques sur les gros projets de transition écologique	- Suivant projet
122	Réglementation							Plusieurs semaines/an	-	Suivi du Plan Climat	Annuel
123	Accompagnement										



## Action GOUV3 : Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance et agir collectivement

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Suivi

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
119	Gouvernance										
120	Travaux							Suivant action envisagée	Suivant action envisagée	- Nombre de communes proposant des démarches participatives - Nombre de citoyens engagés dans ces démarches - Nombre d'évènements et d'ateliers réalisés	- 50% - Suivre l'évolution - 1/an/commune engagée
121	Gouvernance							Suivant projets	-	- Nombre de réunions publiques sur les gros projets de transition écologique	- Suivant projet
122	Réglementation							Plusieurs semaines/an	-	Suivi du Plan Climat	Annuel
123	Etude										



## Action GOUV3 : Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance et agir collectivement

Action engagée



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Suivi

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
119	Gouvernance										
120	Travaux							Suivant action envisagée	Suivant action envisagée	- Nombre de communes proposant des démarches participatives - Nombre de citoyens engagés dans ces démarches - Nombre d'évènements et d'ateliers réalisés	- 50% - Suivre l'évolution - 1/an/commune engagée
121	Gouvernance							Suivant projets	-	- Nombre de réunions publiques sur les gros projets de transition écologique	- Suivant projet
122	Réglementation							Plusieurs semaines/an	-	Suivi du Plan Climat	Annuel
123	Etude										



## Action GOUV3 : Rendre les habitants acteurs du Plan Climat, les impliquer dans la gouvernance et agir collectivement

Action engagée



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Suivi

### Préconisations environnementales

#### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





Action GOUV4 : Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités, communes



Rôle du porteur : Sensibilisation



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
124	Sensibilisation	Mener des sensibilisations ciblées enfants/adultes, impliquer les citoyens dans des activités	PETR + EPCI + Communes	++	Un coup de Meung pour la planète, Cléry en transition, Les Ateliers LigéteRiens	Démarcages d'IBC/ABC, Objectif climat 2030, Panneau Pocket, radios locales
125	Sensibilisation	Organiser des fresques et événements similaires dans des lieux de rencontre, en s'appuyant sur le tissu associatif (Faire intervenir des experts sur l'exemple de l'université du temps libre)	PETR + EPCI + Communes	++	Fresque du Climat CVL, LNE	Fête des possibles, 24h de la biodiversité
126	Sensibilisation	Développer la culture du risque : créer un événement scénario "x jours sans eau" Ouvrir une réflexion plus large sur la résilience territoriale (eau, alimentation, énergie...)	PETR, EPCI, État	+	CEREMA (Boussole de la résilience), Benoît Thevard (expert national, habitant dans le Loiret), DDT45 (Service risques, Loire et Transports, Eau environnement Forêt )	-
127	Orientation globale	Proposer des événements qui rendent service à la population (en lien direct ou indirect à la transition écologique) : ramassage de déchets, etc. Objectifs : création de liens, sensibilisation	PETR, EPCI, Communes			Parents d'élèves, presse, communes, Cléry en transition, Conversations carbone
128	Orientation globale	Travailler en transversalité entre outils de planification d'un même territoire (PCAET, SAGE, PTGE, PLUi, SCoT, PAT, etc.)	PETR, EPCI, Communes			-
129	Sensibilisation	Encourager les collectivités (en lien avec les écoles primaires et les collèges) à développer un réseau « d'aires terrestres éducatives » pour former les éco-citoyens de demain.	PETR, EPCI, Département			Informations : <a href="https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-lancement-de-lappel-projets-2023-2024">https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-lancement-de-lappel-projets-2023-2024</a>



## Action GOUV4 : Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités, communes



Rôle du porteur : Sensibilisation

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
124	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations/an	2/an (voir lien avec autres actions de sensi)
125	Sensibilisation							~ qqes h/an	-	Nombre d'interventions	2/an
126	Sensibilisation							~ qqes j/an	Suivant envergure de l'évènement	Organisation de l'évènement	1/an
127	Orientation globale										
128	Orientation globale										
129	Sensibilisation										



## Action GOUV4 : Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités, communes



Rôle du porteur : Sensibilisation

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
124	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations/an	2/an (voir lien avec autres actions de sensi)
125	Sensibilisation							~ qqes h/an	-	Nombre d'interventions	2/an
126	Sensibilisation							~ qqes j/an	Suivant envergure de l'évènement	Organisation de l'évènement	1/an
127	Orientation globale										
128	Orientation globale										
129	Sensibilisation										



## Action GOUV4 : Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités, communes



Rôle du porteur : Sensibilisation

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
124	Sensibilisation							~ qqes h/an	Budget comm	Nombre de sensibilisations/an	2/an (voir lien avec autres actions de sensi)
125	Sensibilisation							~ qqes h/an	-	Nombre d'interventions	2/an
126	Sensibilisation							~ qqes j/an	Suivant envergure de l'évènement	Organisation de l'évènement	1/an
127	Orientation globale										
128	Orientation globale										
129	Sensibilisation										



## Action GOUV4 : Sensibiliser massivement les habitants aux enjeux de la transition écologique

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités, communes



Rôle du porteur : Sensibilisation

### Préconisations environnementales

### Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable





## Action GOUV5 : Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe



N°	Type de mesure	Mesure	Responsable	Impact	Partenaires	Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
130	Administratif	Intégrer la biodiversité (et la gestion intégrée de l'eau) dans l'ensemble des projets d'aménagement et de construction, dès l'amont des projets	PETR + EPCI	++	Agence Régionale de la Biodiversité, LNE (Nature et Bâti)	Groupe de travail Biodiversité du PETR Sensibilisation et RETEX via Webinaires ARB
131	Étude	Étudier un scénario de rupture lié à la transition écologique pour le Pays Loire Beauce	PETR	+++	EPCI, Benoît Thevard (expert national, habitant dans le Loiret), Institut Momentum	PCAEM Grenoble, Transition(s) 2050 ADEME
132	Orientation transversale	Préserver la santé et le bien être des humains, de la biodiversité et du sol sur le territoire Pays Loire Beauce	PETR + EPCI	++		-



## Action GOUV5 : Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
130	Administratif							-	-	Part de projets intégrant la biodiversité	100%
131	Étude						Suivant ambition (qqes jours à plusieurs semaines)	5 - 10 k€ (estimatif, dépend de l'ambition)	Scénario de rupture	Identifié & étudié	
132	Orientation transversale										



## Action GOUV5 : Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
130	Administratif							-	-	Part de projets intégrant la biodiversité	100%
131	Étude										
132	Orientation transversale										



## Action GOUV5 : Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

Action prioritaire



Périmètre des mesures :



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préparation / anticipation de la mesure

Réalisation de la mesure



Calendrier de mise en œuvre

N°	Type de mesure	Calendrier de mise en œuvre						Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur de suivi (annuel)	Objectif à 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
130	Administratif							-	-	Part de projets intégrant la biodiversité	100%
131	Étude										
132	Orientation transversale										



Action GOUV5 : Intégrer tous les enjeux de la transition écologique, au-delà de l'énergie et du climat

Action prioritaire



Périmètre de l'action : PETR



Porteurs : Collectivités



Rôle du porteur : Implication directe

Préconisations environnementales

Impacts climat-air-énergie de l'action

Adaptation au changement climatique



Émissions de gaz à effet de serre



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'énergie renouvelable



# Mesures mises de côté, poursuivre la réflexion lors de l'évaluation de mi-parcours

	Incitation financière	Proposer des aides à l'achat de vélo	CCBL	++	PETR	-
	Offre de service	Expérimenter l'auto-stop (Mobicoop par exemple), suivant les retours des territoires voisins	EPCI	++	Mobicoop	Expérimentations dans les PETR FOLS et Gâtinais Montargois
	Aides	Etudier la possibilité de mettre en place une Sécurité Sociale de l'Alimentation ou une caisse commune de l'alimentation (outil transversal de diversification des débouchés pour les agriculteurs et contre l'insécurité alimentaire touchant les citoyens) – rapprochement du monde agricole et des habitants	PETR	+++	Département, CA, associations	Département de la Gironde lançant l'expérimentation en 2024 Expérimentation de "chèque alimentaire durable" dans le cadre du PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
	Aides financières	Mettre en place un Forfait Mobilité Durable : financer la mobilité durable pour les agents des collectivités	PETR + EPCI	+		-
	Étude	Réaliser une étude prospective sur l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat pour anticiper les besoins de stockage d'eau face à un scénario de changement climatique à +4°C	SAGE Nappe de Beauce ou PTGE	+	Chambres d'Agriculture, BRGM, AELB	-
AGRI	Orientation globale	Renforcer la résilience alimentaire locale en étudiant le développement de semences adaptées aux conditions climatiques changeantes du territoire, afin qu'elles soient plus résistantes face au changement climatique. Envisager le soutien aux semences paysannes locales.	Chambre d'Agriculture ?		En collaboration avec les acteurs de la filière agricole.	Les Greniers d'Abondance, Phenofiel à Ouzouer-le-Marché

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_72  
CONVENTION DE PORTAGE ENTRE LA VILLE DE CHEVILLY ET  
L'EPFLI – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE  
LOIRETAINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**DELIBERATION N°C2024\_72**

**CONVENTION DE PORTAGE ENTRE LA VILLE DE CHEVILLY ET L'EPFLI – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais

**Cercottes :** EDRU Pascal

**Gidy :** BERNABEU Jean-Paul,

**Patay :** LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance :** Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_72**

**CONVENTION DE PORTAGE ENTRE LA VILLE DE CHEVILLY ET L'EPFLI – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRETAINE**

Par courrier en date du 18 avril 2024, la commune de Chevilly a informé la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qu'elle envisageait d'établir une convention de portage avec l'EPFLi concernant l'acquisition d'un terrain situé sur son territoire cadastré section L numéro 546 d'une superficie de 10 676m<sup>2</sup>. L'objectif de cette convention est d'assurer la maîtrise publique de ce bien dans le cadre d'un projet immobilier. Ce projet s'intègre dans le cadre de la politique de redynamisation du centre bourg de Chevilly, au cœur du programme Village d'Avenir.

Le règlement de l'EPFLi prévoit que l'intercommunalité doit émettre un avis sur l'opération envisagée par ses communes membres.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les échanges entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la commune de Chevilly et l'EPFLi,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Emettre un avis favorable concernant cette intervention de l'EPFLi sur le territoire de la commune de Chevilly,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,  
Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_73A  
TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE  
EAU POTABLE – BUDGET EAU POTABLE  
ANNULE ET REMPLACE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42  
Conseillers présents :..... 29  
Pouvoir(s) : ..... 6  
Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**DELIBERATION N°C2024\_73A****TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE  
– BUDGET EAU POTABLE – ANNULE ET REMPLACE****Boulay-les-Barres** : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais**Cercottes** : EDRU Pascal**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND**DELIBERATION N°C2024\_73A  
TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE  
EAU POTABLE – BUDGET EAU POTABLE  
ANNULE ET REMPLACE**

Par arrêté du 11 septembre 2023, Madame la Préfète du Loiret a modifié les statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et étendu les compétences en y incluant notamment la compétence « Eau Potable ».

Le transfert de la compétence eau potable relevant d'un Service Public Industriel et Commercial à l'EPCI suit dans la plupart des cas les étapes suivantes :

- La clôture du budget annexe communal dédié au SPIC et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune,
- La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que le transferts des droits et obligations y afférents, notamment les emprunts,
- La possibilité de transfert des excédents et déficits à l'EPCI.

Conformément aux engagements pris dans le pacte de transfert de la compétence, il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « eau potable » des communes membres au budget annexe « eau potable » de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Ce transfert concerne également les syndicats dissous lors de ce transfert de la compétence eau potable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2024\_016 du Conseil municipal d'Artenay en date du 2 avril 2024,

Vu la délibération n°2024\_D\_018 du Conseil municipal de Bucy-le-Roi en date du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2024/05/23 du Conseil municipal de Bucy-Saint-Liphard en date du 24 mai 2024,

Vu la délibération n°2024/04/08 du Conseil municipal de Coinces en date du 9 avril 2024,

Vu la délibération n°2024\_027 du Conseil municipal de Chevilly en date du 14 mai 2024,

Vu la délibération D\_2024\_004 du Conseil municipal de Lion-en-Beauce en date du 26 mars 2024,

Vu la délibération n°24\_07 du Conseil municipal de la Chapelle-Onzerain en date du 2 avril 2024,

Vu la délibération D\_2024\_038 du Conseil municipal de Patay en date du 12 juin 2024,

Vu la délibération D\_2024\_017 du Conseil municipal de Ruan en date du 25 mars 2024,

Vu la délibération n°2024\_04 du Conseil municipal de Rouvray-Sainte-Croix en date du 18 mars 2024,

Vu la délibération D\_2024\_019 du Conseil municipal de Sougy en date du 4 avril 2024,

Vu la délibération D22/2024 du Conseil municipal de Saint-Péravy-la-Colombe en date du 6 mai 2024,

Vu la délibération D\_2024014 du Conseil municipal de Trinay en date du 9 avril 2024,

Vu la délibération D2024\_018 du Conseil municipal de Tournoisis en date du 11 avril 2024,

Vu la délibération n°7124 du Conseil municipal de Villamblain en date du 20 mars 2024,

**DELIBERATION N°C2024\_73A****TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE EAU POTABLE – BUDGET EAU POTABLE – ANNULE ET REMPLACE**

Vu la délibération n°35/24 du Conseil municipal de Villeneuve-sur-Conie en date du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2024/05/02 du Comité syndical du SIAEP Boulay les Barres/Bricy en date du 13 mai 2024,

Vu la délibération n°2024-438 du Comité syndical du SIAEP Gidy Cercottes Huêtre en date du 18 janvier 2024,

Vu la délibération D2024\_003\_S du Conseil syndical du Syndicat des Eaux de Lion-en-Beauce/Ruan en date du 4 avril 2024,

Vu la délibération n°2024\_003 du Syndicat de production d'eau potable d'Artenay/Sougy en date du 14 mai 2024,

Vu la délibération n°2024/03/03 du Comité syndical du Syndicat de Production d'Eau Potable Patay-Coinces en date du 6 mars 2024,

Considérant que la commune d'Artenay propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Déficit de fonctionnement : 18 189,84 €
- Excédents d'investissement : 294 565,85 €

Considérant que la commune de Bucy le Roi propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 17 251,93 €
- Excédents d'investissement : 89,43 €

Considérant que la commune de Bucy Saint Liphard propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 101 894,42 €
- Déficit d'investissement : 3 619,61 €

Considérant que la commune de Coinces propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 35 949,34 €
- Excédents d'investissement : 41 796,89 €

Considérant que la commune de Chevilly propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 769 055,18 €
- Excédents d'investissement : 32 742,18 €

Considérant que la commune de Lion en Beauce propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Déficit de fonctionnement : 625,80 €
- Excédents d'investissement : 12 435,10 €

Considérant que la commune de la Chapelle Onzerain propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 52 205,60 €
- Excédents d'investissement : 1 313,25 €

Considérant que la commune de Patay propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 196 919,38 €
- Excédents d'investissement : 36 890,67 €

**DELIBERATION N°C2024\_73A****TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE EAU POTABLE – BUDGET EAU POTABLE – ANNULE ET REMPLACE**

Considérant que la commune de Ruan propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 9 275,67 €

Considérant que la commune de Rouvray Sainte Croix propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents d'investissement : 9 994,76 €

Considérant que la commune de Sougy propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 80 948,06 €
- Excédents d'investissement : 71 233,25 €

Considérant que la commune de Saint Pérauy la Colombe propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 214 041,07 €
- Excédents d'investissement : 98 561,00 €

Considérant que la commune de Trinay propose le versement en section de fonctionnement la somme de :

- Section de fonctionnement : 4 053 €

Considérant que la commune de Tournois propose le versement en section de fonctionnement la somme de :

- Section de fonctionnement : 7 600 €

Considérant que la commune de Villamblain propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 6 213,38 €
- Excédents d'investissement : 33 363,77 €

Considérant que la commune de Villeneuve sur Conie propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 111 023,93 €
- Excédents d'investissement : 35 020,00 €

Considérant que le SIAEP Boulay les Barres Bricy propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 250 660,21 €
- Déficit d'investissement : 783,26 €

Considérant que le SIAEP Gidy Cercottes Huêtre propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 60 235,58 €
- Excédents d'investissement : 87 447,28 €

Considérant que le SE Lion en Beauce Ruan propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 22 803,55 €
- Excédents d'investissement : 67 211,10 €

Considérant que le SIAEP ARTENAY SOUGY propose le versement des résultats budgétaires suivants :

## DELIBERATION N°C2024\_73A

### TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS LIES A LA COMPETENCE EAU POTABLE – BUDGET EAU POTABLE – ANNULE ET REMPLACE

- Excédents de fonctionnement : 111 687,35 €
- Excédents d'investissement : 68 055,83 €

Considérant que le SIPEP PATAY COINCES propose le versement des résultats budgétaires suivants :

- Excédents de fonctionnement : 165 436,62 €
- Excédents d'investissement : 50 981,13 €

#### Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Accepter le transfert des excédents d'eau potable proposés par le Président,
- Dire que les versements des résultats des communes seront effectués par des écritures d'ordres budgétaires,
- Dire que les versements des résultats des syndicats seront entrepris par des écritures non budgétaires,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 2 juillet 2024

**Le Président,  
Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 juillet 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 2 juillet 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_74  
SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION D'INTERCONNEXION  
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET ET VINCI  
AUTOROUTE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42  
Conseillers présents :..... 29  
Pouvoir(s) : ..... 6  
Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**DELIBERATION N°C2024\_74**

**SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION D'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET ET VINCI AUTOROUTE**

**Boulay-les-Barres** : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais

**Cercottes** : EDRU Pascal

**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,

**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_74**  
**SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION D'INTERCONNEXION**  
**AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET ET VINCI**  
**AUTOROUTE**

Compte tenu de l'existence d'un précontentieux européen lié à la présence de nitrates, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine s'est rapprochée de la Communauté de Communes de la Forêt pour l'alimentation permanente de la commune de Trinay.

Un accord a été trouvé entre les deux intercommunalités et un projet de convention est en cours de rédaction.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières selon lesquelles la communauté de communes de la Forêt assure la fourniture en gros d'eau potable à la Communauté de communes Beauce Loirétaine, pour l'alimentation permanente en eau de la commune de Trinay, à partir des installations de production et de distribution exploitées sur la commune de Villereau, et ce pour une durée de 15 ans.

Parallèlement, un projet de convention est en cours de rédaction avec le concessionnaire autoroutier Vinci Autoroute,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec la Communauté de Communes de la Forêt,
- Autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le concessionnaire Vinci Autoroute,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_75  
DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Pérary la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais

**DELIBERATION N°C2024\_75**  
**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_75**  
**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local impose aux assemblées délibérantes des collectivités de désigner avant le 1<sup>er</sup> juin 2023, un référent déontologue pour les élus, chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le décret détermine également les modalités et les critères de désignation du déontologue. Il dispose que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Ce rôle peut être assuré par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant pas au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées (absence de mandat d'élu local depuis au moins 3 ans ou agent) et ne trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Un collège, composé de personnes n'exerçant pas au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, dans le respect des critères ci-dessus mentionnés. Le collège doit adopter un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Par délibération n°2023-63 en date du 22 juin 2023, le Conseil Communautaire a acté le report de la désignation d'un référent déontologue en raison d'un manque de précisions des textes législatifs et réglementaires, tant sur le périmètre d'intervention, les modalités de saisine et d'examen que sur les conditions dans lesquelles les avis devaient être rendus, ne permettant pas de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

L'Association des Maires du Loiret a récemment identifié les noms de personnes pouvant assurer cette fonction. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de faire appel à l'un d'entre eux.

Considérant que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et ses communes membres peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

Considérant l'accord de la personne désignée,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Désigner Monsieur Fouad EDDAZI, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Orléans, en qualité de référent déontologue des élus pour la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et les communes membres qui le souhaitent, jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante,
- Dire que les modalités de saisine sont les suivantes :
  - o Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité,
  - o Le référent déontologue peut être saisi par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – CCBL – Confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un

**DELIBERATION N°C2024\_75**  
**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 045-200035764-20240620-C2024\_75-DE



- accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse,
- Le référent déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.
  - Dire que les modalités de délivrance du conseil sont les suivantes :
    - Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité,
    - Le référent déontologue communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné,
    - Les avis et conseils du référent déontologue demeurent consultatifs.
  - Dire que le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022. Cette indemnité sera versée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine par mandat administratif sur la production d'un état des dossiers traités. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
  - Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer tout complément relatif à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*



Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_76  
BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42  
Conseillers présents :..... 29  
Pouvoir(s) : ..... 6  
Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine (à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coinces :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Pérary la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais

**DÉLIBÉRATION N°C2024\_76**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 045-200035764-20240620-C2024\_76-DE



**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_76**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante. Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine de les admettre en non-valeur,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Admettre les créances suivantes en non-valeur du budget assainissement 904 :  
56,86 € sur le compte 6541  
180,15 € sur le compte 6542
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_77  
OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS – APPROBATION DE LA  
CONVENTION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine (à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**DELIBERATION N°C2024\_77**  
**OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS – APPROBATION DE LA**  
**CONVENTION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**  
**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais  
**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_77**  
**OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS – APPROBATION DE LA**  
**CONVENTION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a été sollicitée pour participer à l'Observatoire Régional des Transports reconduit dans la Région Centre-Val de Loire.

Cet observatoire répond à trois enjeux :

- La diffusion des données et des informations issues de l'observatoire économique et statistique répondant aux besoins de l'ensemble des acteurs régionaux,
- La valorisation et la capitalisation d'une connaissance partagée par la réalisation d'études en partenariat, la diffusion d'études réalisées par les partenaires, l'organisation de journées thématiques, colloques ou séminaires,
- L'identification d'un lieu d'animation et de pilotage d'études, de réflexions et de débats, d'ouverture aux autres acteurs malgré les points de vue et les intérêts parfois divergents, dans un espace neutre favorable à la construction d'une relation de confiance.

Cet observatoire réunit l'Etat et les services déconcentrés, les AOM, les organisations représentatives des professions de transporteurs routiers, d'organismes de transports, de logisticiens, les chambres consulaires, etc. L'engagement dans la convention est de quatre années, à titre gratuit.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Autoriser la signature de la convention,
- Désigner Louis-Robert PERDEREAU et Bertrand GUILLON comme interlocuteurs, représentants de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au sein du COPIL,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*



**Observatoire Régional des Transports**  
Logistique et Mobilités

**OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL  
DES TRANSPORTS**  
Logistique et Mobilités

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT





# 1 – OBJET DE LA CONVENTION

## ARTICLE 1.1 | CRÉATION DE L'ORT

La présente convention reconduit l'observatoire régional des transports en région Centre-Val de Loire, qui résulte d'un souhait et d'un travail collégiaux. Elle précise les modalités de mise en œuvre de ce partenariat qui repose sur une mobilisation de moyens humains des organismes partenaires et sur une participation financière laissée à l'appréciation de chacun.

## ARTICLE 1.2 | RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES ORT

Les observatoires régionaux des transports sont définis par la circulaire du 9 novembre 1993. La circulaire du 26 octobre 2004 précise les modalités de leur mise en place. Leurs objectifs principaux sont :

- **la diffusion des données et des informations issues de l'observation économique et statistique qui répond aux besoins de l'ensemble des acteurs régionaux ;**
- **la valorisation et la capitalisation d'une connaissance partagée, par la réalisation d'études en partenariat, la diffusion d'études réalisées par les partenaires, l'organisation de journées thématiques, colloques ou séminaires ;**
- **l'identification d'un lieu d'animation et de pilotage d'études, de réflexions et de débats, d'ouvertures aux autres acteurs malgré les points de vue et les intérêts parfois divergents, dans un espace neutre favorable à la construction d'une relation de confiance.**

## ARTICLE 1.3 | OBJECTIFS DU PARTENARIAT EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Dans le texte qui suit, les parties à la convention seront qualifiées de membres.

Un partenariat dont la dénomination est « Observatoire Régional des Transports de la région Centre-Val de Loire », ou « ORT Centre-Val de Loire » est concrétisé par la présente convention qui en définit les modalités de fonctionnement.

Ce partenariat a pour objet :

- de constituer un réseau d'acteurs et d'interlocuteurs au sein du périmètre régional ;
- de favoriser la communication réciproque de données, les échanges et les retours d'expériences dans une démarche partenariale de connaissance du secteur de la logistique et des mobilités ; ces échanges peuvent s'envisager entre membres de l'ORT ou au delà avec les acteurs d'autres régions ;
- d'organiser le recueil, le traitement et l'analyse de données à l'échelle régionale dans une démarche d'observation statistique ou monographique qui doit permettre d'identifier des tendances et offrir une vision prospective à destination des décideurs ;
- d'analyser la question des mobilités et de la logistique au regard des principes du développement durable, sous l'angle très ouvert des déplacements urbains, péri-urbains et ruraux, de l'énergie, des modes de transports alternatifs, du report modal pour le fret, de la problématique sociale des transports, etc.

L'ORT offre également une vitrine aux actions partenariales conduites en son sein, aux actions de ses membres, voire aux actions d'ampleur nationale.

L'observatoire est identifié par une logographie et une convention graphique qui lui sont propres et dont les droits sont détenus par la DREAL Centre-Val de Loire.



## ARTICLE 1.4 | COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE

L'observatoire s'adresse aux services de l'État, aux collectivités territoriales et à l'ensemble des professionnels du secteur du transport de personnes comme de marchandises, ou fournisseurs de données sur le secteur des transports et des déplacements.

### Il a vocation à regrouper :

- l'État et ses services déconcentrés régionaux et départementaux, agences, établissements publics intervenant sur la thématique du transport ;
- les autorités organisatrices de transports (conseil régional et autorités organisatrices de la mobilité) et gestionnaires de réseau et d'infrastructures (dont les conseils départementaux) ;
- les organisations représentatives des professions de transporteurs routiers, d'organiseurs de transport, de logisticiens, de formateurs des métiers du secteur, etc. ;
- les chambres consulaires représentant les entreprises de la région Centre-Val de Loire ;
- les organismes d'observation susceptibles d'être intéressés par les productions de l'ORT ou en mesure de lui proposer des éléments de conjoncture ;
- tous les acteurs intéressés par la connaissance et le développement du secteur des transports.

### Les signataires de la convention, simplement nommés « membres » ou « membres de l'ORT » dans la suite de ce document, sont soit :

- membres de plein droit. Les membres de plein droit sont les organismes qui participent aux travaux des comités techniques et groupes thématiques et siègent au sein de l'instance décisionnelle (le comité de pilotage) ;
- membres associés. Les membres associés sont les organismes qui souhaitent s'impliquer dans l'ORT, sans siéger au sein de l'instance décisionnelle (le comité de pilotage). Ils ont vocation à participer aux travaux des comités techniques et des groupes thématiques.

## ARTICLE 1.5 | LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

Le but principal de l'observatoire réside dans l'échange de données et d'expériences relatives au secteur des transports (voyageurs, marchandises, infrastructures, problématiques urbaines).

Les données apportées restent détenues par les partenaires contributeurs.

### Les travaux qui peuvent être proposés dans le cadre de l'ORT consistent à :

- éditer un tableau de bord synthétique de données relatives au domaine des transports, produit annuellement, complété éventuellement de fiches thématiques ;
- créer et enrichir un site internet rassemblant les productions réalisées par l'ORT (cf. article 5) ;
- créer un catalogue des données disponibles et mises à disposition des membres de l'ORT. Ces données restent la propriété de l'organisme les produisant, lequel précise les conditions de leur disponibilité et utilisation au travers de ce catalogue ;
- réaliser des études collaboratives sur une thématique commune. Réalisées dans le cadre de l'ORT, ces études ont alors vocation à enrichir l'expérience de l'ensemble des membres ;
- animer des colloques, séminaires, journées thématiques.

## ARTICLE 1.6 | PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

La zone d'action de l'ORT est d'une manière générale la région Centre-Val de Loire. Le périmètre d'observation peut dépasser ce cadre administratif dans un souci de cohérence de l'information (zone homogène d'étude, étude par itinéraire, etc.). De plus, la maille d'observation dépend de la disponibilité des données et du sujet abordé. Elle doit cependant être identifiée clairement pour chaque source.



## 2 – ORGANISATION DU PARTENARIAT

### ARTICLE 2.1 | UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR FIXER LES ORIENTATIONS DE L'ORT

L'animation de l'ORT est assurée par un comité de pilotage. Il est l'instance de décision et de validation des orientations de l'ORT. Il est constitué d'un représentant de chaque membre de plein droit ayant délégation pour prendre des décisions. Les collectivités sont représentées par leur exécutif ou son représentant désigné par lui.

Le comité de pilotage est animé par un des membres.

Le comité de pilotage se réunit *a minima* tous les deux ans, avec un préavis d'un mois minimum adressé par le secrétaire de l'ORT, à la demande du comité technique, ou à la demande de tout membre de droit de l'ORT, pour éventuellement réorienter le programme d'actions et examiner les questions relatives au fonctionnement de l'ORT.

Un membre empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre. Un membre ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Le comité de pilotage décide valablement dès lors que la moitié des membres sont représentés. Les décisions du comité de pilotage sont prises par un vote à main levée à la majorité des suffrages exprimés (hors votes blancs et abstentions). Le résultat est constaté par le secrétaire du comité de pilotage.

### ARTICLE 2.2 | UN COMITÉ TECHNIQUE POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ORT

Un comité technique est installé et constitué d'au moins un représentant de chacun des membres de l'ORT. Ce représentant peut être le même que le représentant au comité de pilotage. Sa composition est tenue à jour annuellement par le secrétaire.

Le comité technique a vocation à préparer les réunions du comité de pilotage et à lui rendre compte des travaux de l'ORT. Le comité technique établit annuellement un programme d'actions, conforme aux orientations du comité de pilotage et le met en œuvre.

Le comité technique se réunit au moins une fois dans l'année. Il peut déléguer le suivi de certaines actions du programme à des clubs thématiques qu'il constitue.

### ARTICLE 2.3 | DES CLUBS THÉMATIQUES POUR APPORTER LES CONNAISSANCES

Ces clubs thématiques, dont le nombre de réunions annuel peut varier en fonction des besoins, peuvent être constitués par le comité technique, si ce dernier le juge nécessaire, en fonction de la nature des actions du programme. Leur pilotage est à la charge du ou des partenaires qui en sont à l'initiative et associe le secrétariat de l'observatoire. Ils sont composés de représentants des membres de l'ORT, et de toute personne compétente pour traiter le thème choisi, en mesure de venir enrichir les débats par l'apport de ses connaissances. Ces groupes de travail mettent en place des lieux d'échanges auxquels participent des représentants des institutions ou d'organismes concernées par les transports en région Centre-Val de Loire.

Les clubs thématiques ont vocation à :

- apporter des supports documentaires et des éléments d'information sur les travaux conduits par les organismes eux-mêmes, et faire partager cette connaissance aux autres membres de l'ORT ;
- être des lieux d'échanges et de discussions sur les différentes thématiques traitées.

### ARTICLE 2.4 | DES GROUPES DE TRAVAIL POUR MENER À BIEN DES PROJETS

Ces groupes de travail ont pour vocation la réalisation de projets communs. En cela, ils sont finis dans le temps et doivent aboutir à un rendu final qui pourra être présenté au sein des clubs thématiques, comités techniques et comités de pilotage de l'observatoire.

Chaque groupe de travail est spécifique à un projet et regroupe les partenaires intéressés par son élaboration au cours de réunions qui sont, par définition, de nombre variables.

Leur pilotage est à la charge du ou des partenaires qui en sont à l'initiative et associe le secrétariat de l'observatoire.



## ARTICLE 2.5 | UN SECRÉTARIAT POUR ANIMER LE RESEAU

Le fonctionnement, le pilotage, l'animation et la prise en charge du secrétariat de l'ORT sont assurés par un membre désigné par le comité technique. Cette animation peut être partagée à plusieurs, et tournante. La candidature du membre assurant le secrétariat est proposée aux membres du comité technique tous les ans, pour assurer la pérennité de la structure de l'observatoire. Ce rôle d'animation consiste notamment à :

- préparer, animer et dresser les comptes-rendus des réunions de l'observatoire ;
- organiser les concertations nécessaires à la définition du programme d'actions ;
- suivre et relayer au comité technique et au comité de pilotage la mise en œuvre des actions de l'observatoire.



## 3 – PROGRAMMATION

### ARTICLE 3.1 | DÉFINITION D'UNE PROGRAMMATION

Un plan d'actions est élaboré annuellement par le comité technique. Celui-ci précise, pour chaque action, la problématique, le calendrier, les intervenants et les moyens (notamment financiers) à envisager.

Le plan d'actions est communiqué aux représentants du comité de pilotage par leurs correspondants du comité technique, ainsi que par le secrétaire de l'observatoire.

### ARTICLE 3.2 | MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'engagement de l'un des membres dans une action programmée est soumis à la décision préalable de sa structure d'origine, avant présentation au comité technique. Les moyens mis en œuvre et notamment l'engagement financier sont également validés par ce biais et sont indiqués dans la programmation. Un maître d'ouvrage est identifié pour chaque action.

Chacune des actions concernées par la programmation annuelle peut en tant que de besoin faire l'objet d'une convention spécifique entre le maître d'ouvrage et les membres, et notamment une convention sera établie dans le cas où la réalisation de cette action implique la mise en œuvre de moyens financiers (*cf. article 3.4*).

### ARTICLE 3.3 | ENGAGEMENTS

Les membres sont représentés par une personne ayant reçu délégation de son organisme pour prendre des décisions au comité de pilotage.

Un (ou plusieurs) interlocuteur(s) technique(s) peut(-vent) également être désigné(s) pour participer au comité technique, aux clubs thématiques ou aux groupes de travail.

Il est rappelé que chaque membre peut mobiliser des moyens humains et/ou financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Le secrétaire de l'observatoire doit être informé de tout changement de correspondant d'un partenaire au comité technique ou au comité de pilotage.

### ARTICLE 3.4 | CONVENTIONS SPÉCIFIQUES PAR PROJET

Ces conventions précisent les membres impliqués, les modalités de mise en œuvre de l'action, le calendrier, les moyens humains et financiers engagés, l'exploitation du travail réalisé, les modalités de diffusion des données, et d'évaluation de l'action.

Ces conventions doivent par ailleurs se référer à la présente convention, s'agissant du mode de fonctionnement du partenariat.



## ARTICLE 4.1 | IDENTIFICATION GRAPHIQUE DE L'ORT

Les travaux de l'ORT, réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions, sont identifiés par un logotype et une charte graphique spécifique à l'ORT, dont les droits sont détenus par la DREAL Centre-Val de Loire.

Les éventuelles publications issues des travaux de l'ORT ou d'un partenariat issu de l'ORT sont réalisées sous un timbre commun à l'ensemble des membres de l'ORT.

## ARTICLE 4.2 | RESPONSABILITÉ DES PARTENAIRES

Les données apportées restent détenues par les membres contributeurs. Les membres s'engagent à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables dans le cadre de cette convention, notamment le droit de la propriété intellectuelle (en particulier concernant les bases de données), le droit de la propriété industrielle et commerciale ainsi que les règles déontologiques relatives notamment à la véracité et à la fiabilité des informations fournies.

Ils veillent également à la bonne coordination des travaux de l'ORT avec ceux menés tant au niveau national que local, ainsi que sur des champs connexes.

## ARTICLE 4.3 | DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter de la date de signature du représentant des services de l'État (Préfecture de la région Centre-Val de Loire). Elle est renouvelable une fois tacitement pour une durée de 4 ans.

Un bilan de l'action de l'ORT est établi à l'issue de chacune de ces périodes de 4 ans.

À l'issue de la première période de 4 ans, après avoir entendu le bilan de la période, le comité de pilotage décide, selon les modalités de vote définies dans l'article 2.1, du renouvellement ou non de la convention.

À l'issue de la deuxième période de 4 ans, le bilan de fin de période sera annexé aux délibérations des membres relatives au renouvellement de la convention.

## ARTICLE 4.4 | MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant discuté en comité technique et validé en comité de pilotage. Pour devenir effectif, cet avenant doit être signé par l'ensemble des parties à la présente convention.

### DÉSENGAGEMENT D'UN MEMBRE

Chaque membre peut signifier son désengagement de l'ORT par l'envoi d'un courrier postal avec accusé de réception au secrétaire, explicitant les raisons de la démarche. Ce désengagement est acté par un courrier postal du secrétaire adressé dans les six mois suivant la réception du courrier de demande.

### INTÉGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Tout organisme non membre de l'ORT respectant les critères de l'article 1.4 peut demander son intégration au présent partenariat. Le demandeur adresse sa demande par courrier postal au secrétaire de l'ORT, en précisant s'il souhaite devenir membre de plein droit ou membre associé. La demande est examinée en comité technique, et votée à la majorité absolue des membres présents ou représentés du comité technique. L'intégration du nouveau partenaire est entérinée et devient effective par la signature, par celui-ci, de la présente convention de partenariat.

### RÉVISION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être révisée que par un avenant écrit et signé par les parties.

Les modifications sont proposées par le comité technique.

## ARTICLE 4.5 | LITIGES

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention de coopération, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les différends éventuels pourront être portés devant le tribunal compétent.



# 5 – SITE INTERNET : MODALITÉS DE PUBLICATION

Les présents articles ont pour objet de préciser les responsabilités relatives à la publication de l'information, aux règles d'utilisation et la mise à jour des données mises à la disposition du public sur le site Internet dédié de l'ORT <https://www.ort-centre-val-de-loire.fr/>, ci-après dénommé site ORT.

## ARTICLE 5.1 | PROPRIÉTÉ DU SITE ORT

Le site ORT est la propriété de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val de Loire. La DREAL assure la gestion, la maintenance et l'hébergement de ce site Internet.

Hors écritures des pages sur le site ORT, les documents (photographies, vidéos, cartes, documents de communication...) spécifiquement inclus demeurent la propriété du membre qui en autorise la diffusion et sont soumis aux règles spécifiques de diffusion de celui-ci.

## ARTICLE 5.2 | DIRECTION DE LA PUBLICATION

Le directeur de la publication du site ORT est le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire.

## ARTICLE 5.3 | ALIMENTATION DU SITE ORT

Chaque membre de l'ORT peut disposer d'un accès administrateur auprès du gestionnaire du site ORT, afin d'en enrichir et/ou modifier les pages, dans son rôle de diffusion des connaissances et des informations relatives au domaine des transports, de la mobilité et de la logistique en région Centre-Val de Loire. Ces modifications se font dans le respect des règles du service public, notamment en matière de respect des règles de la concurrence, et sous le contrôle et l'aval du directeur de publication.

Les membres de l'ORT autorisent la mise en place de liens hypertextes, au sein des articles publiés sur le site ORT, vers des pages ou documents diffusés sur les sites Internet dont ils ont la propriété et/ou la gestion. Réciproquement, les membres de l'ORT peuvent mettre en place des liens hypertextes vers des pages ou documents diffusés sur le site ORT.

## ARTICLE 5.4 | MENTIONS LÉGALES

Le texte des mentions légales du site ORT (<https://www.ort-centre-val-de-loire.fr/mentions-legales-a691.html>) tient compte des prescriptions des articles 5.1 à 5.3.

## ARTICLE 5.5 | VALORISATION DU SITE

Tous les partenaires s'engagent à donner le maximum de visibilité au site Internet de l'observatoire : par la mise en place de liens visibles depuis leur propre site Internet, par la mise en place de QRCode renvoyant vers le site de l'observatoire sur leurs publications qui utiliseraient les données publiées sur le site de l'ORT, par la mention du site de l'observatoire au cours de leurs événements diffusant des données publiées par le site de l'ORT, ou *via* tout autre canal de communication permettant de développer la notoriété du site de l'observatoire et son positionnement en tant que vecteur de référence régional pour les données de transports et de mobilités.



# > SIGNATAIRES

Je soussigné

représentant

déclare approuver les termes de la convention cadre de partenariat de l'observatoire régional des transports et intégrer ce partenariat en tant que :

membre de plein droit

membre associé

(1)

Fait à

Le

Les signataires de la convention :

En tant que membres de plein droit :  
L'État

En tant que membres associés :

*Nota : Une copie de la convention attestant de l'engagement des partenaires sera adressée à l'ensemble des membres de l'ORT*

*(1) Rayer la mention inutile*



Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_78  
CONTRAT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT  
DU LOIRET – MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION  
N°2024\_60 DU 16 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine ( à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**DELIBERATION N°C2024\_78****CONTRAT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET – MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION N°2024\_60 DU 16 MAI 2024****Boulay-les-Barres** : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais**Cercottes** : EDRU Pascal**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_78**  
**CONTRAT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT**  
**DU LOIRET – MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION**  
**N°2024\_60 DU 16 MAI 2024**

Par délibération en date du 16 mai 2024, le Conseil Communautaire a approuvé les termes du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire, réputé inchangé depuis 2021. Or, le Conseil départemental, pourtant sollicité à ce sujet préalablement, a informé la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine le 3 juin 2024 que l'enveloppe dédiée était réduite de 764 563 € à 713 406 €.

Il convient donc de rapporter la délibération concernée et d'approuver une nouvelle répartition de cette enveloppe.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Rapporter la délibération n°2024\_60 du 16 mai 2024,
- Approuver les termes du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire,
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat comprenant les opérations suivantes :

Opération	Montant prévisionnel (en HT)	Subvention
Travaux de réalisation d'une usine de traitement des pesticides	1 500 000 €	353 406 €
Travaux de réalisation d'un équipement sportif sur la commune d'Artenay	5 000 000 €	150 000 €
Travaux de voirie selon PPI	600 000 €	150 000 €
Travaux extension du gymnase de Chevilly	300 000 €	60 000 €
		713 406 €

- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Département du LOIRET

Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2024\_79  
SERVICE EAU POTABLE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE –  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :..... 42

Conseillers présents :..... 29

Pouvoir(s) : ..... 6

Votants :..... 35

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine (à partir de la délibération n°C2024\_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

**Coignes :** PAILLET Alban

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** GUISET Eric, PINET Odile

**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** Muriel BATAILLE

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Trinay :** SOUCHET Christophe

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

**La Chapelle-Onzerain :** CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Patay :** Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers absents :**

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**DELIBERATION N°C2024\_79**  
**SERVICE EAU POTABLE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE –**  
**SIGNER LE MARCHÉ**

**Bucy-le-Roi** : GREFFIN Gervais  
**Cercottes** : EDRU Pascal  
**Gidy** : BERNABEU Jean-Paul,  
**Patay** : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Secrétaire de séance** : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N°C2024\_79**  
**SERVICE EAU POTABLE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE –**  
**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Comme évoqué lors du transfert de la compétence eau potable et afin de faciliter la réalisation de certaines prestations de travaux, un marché à bons de commande a été lancé en avril 2024. Ce marché intègre des travaux de création, d'entretien et de réparation sur les réseaux et les branchements d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. La date de remise des offres était fixée au 17 mai 2024 à 12h.

22 dossiers ont été retirés mais une seule offre remise par un groupement des entreprises ADA Réseaux, Margueritat SAS et TPL.

Il a été procédé à l'analyse de cette offre. Compte tenu de sa complétude et de la qualité technique de la réponse, la commission marchés publics réunie le 5 juin 2024 a donné un avis favorable.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- Autoriser Monsieur le Président à signer ce marché à bons de commande pour une durée de une année. Le marché est reconductible trois fois portant sa durée maximale à quatre années.
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toute mesure relative à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Sougy, le 27 juin 2024

**Le Président,**  
**Thierry BRACQUEMOND**



*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 juin 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*